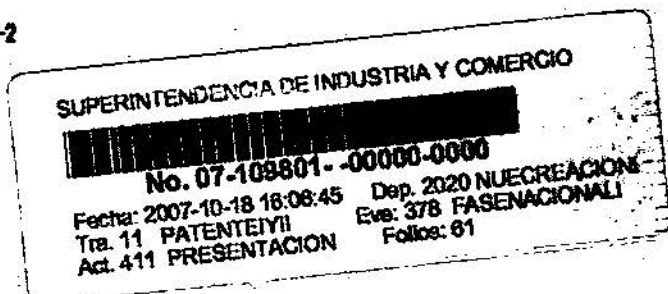


SUPERINTENDENCIA DE INDUSTRIA Y COMERCIO

NIT : 800176089-2

RECIBO OFICIAL DE CAJA : 07 - 84,089
FECHA : OCTUBRE 11 DE 2007



******* CONSIGNACION *******

DEPOSITANTE	TIPO PAGO	BANCO	CUENTA	No. PAGO	FECHA PAGO	Vr. PAGO
CLARKE MORET Y CO. COLOMBIA	CONSIGNACION	BANCO POPULAR	050-00110-6	63071675	11/10/2007	27,420,000.00

******* CONCEPTO *******

CANT.	RENTISTICO	CONCEPTO	TOTAL CONCEPTO
1	50005-01-01	SOLICITUDES	
		1 TRAMITES DE SOL. DE PATENTE DE IN	482,000.00
		TOTAL :	482,000.00

SUN: CUATROCIENTOS OCHENTA Y DOS MIL PESOS

RESPONSABLE : _____

RECIBO DE CAJA APLICADO AL EXPEDIENTE No. _____

p 993

(12) DEMANDE INTERNATIONALE PUBLIÉE EN VERTU DU TRAITÉ DE COOPÉRATION
EN MATIÈRE DE BREVETS (PCT)

(19) Organisation Mondiale de la Propriété
Intellectuelle
Bureau international



(43) Date de la publication internationale
21 septembre 2006 (21.09.2006)

PCT

(10) Numéro de publication internationale
WO 2006/097630 A1

(51) Classification internationale des brevets :
A47J 45/06 (2006.01) A47J 36/06 (2006.01)

(21) Numéro de la demande internationale :
PCT/FR2006/000577

(22) Date de dépôt international : 15 mars 2006 (15.03.2006)

(25) Langue de dépôt : français

(26) Langue de publication : français

(30) Données relatives à la priorité :
0502/735 18 mars 2005 (18.03.2005) FR

(71) Déposant (pour tous les États désignés sauf US) : SEB SA
[FR/FR]; Les 4M, Chemin du Petit Bois, F-69130 Ecully
(FR).

(72) Inventeur : et

(75) Inventeur/Déposant (pour US seulement) : CUILLEY,
Pascal [FR/FR]; 20, Chemin des Prés du Bisl, F-74210
Faverges (FR).

(74) Mandataires : LEMOINE, Jean-Sébastien etc.; Nova-
graaf Technologies, 122, rue Edouard Vaillant, F-92593
Levallois Perret Cedex (FR).

(81) États désignés (sauf indication contraire, pour tout titre de
protection nationale disponible) : AE, AG, AL, AM, AT,
AU, AZ, BA, BB, BG, BR, BW, BY, BZ, CA, CH, CN, CO,
CR, CU, CZ, DE, DK, DM, DZ, EC, EE, EG, ES, FI, GB,
GD, GE, GH, GM, HR, HU, ID, IL, IN, IS, JP, KE, KG,
KM, KN, KP, KR, KZ, LC, LK, LR, LS, LT, LU, LV, LY,
MA, MD, MG, MK, MN, MW, MX, MZ, NA, NG, NI, NO,
NZ, OM, PG, PH, PL, PT, RO, RU, SC, SD, SE, SG, SK,
SL, SM, SY, TJ, TM, TN, TR, TT, TZ, UA, UG, US, UZ,
VC, VN, YU, ZA, ZM, ZW.

(84) États désignés (sauf indication contraire, pour tout titre
de protection régionale disponible) : ARIPO (BW, GH,
GM, KE, LS, MW, MZ, NA, SD, SL, SZ, TZ, UG, ZM,
ZW), eurasiatique (AM, AZ, BY, KG, KZ, MD, RU, TJ, TM),
européen (AT, BE, BG, CH, CY, CZ, DE, DK, EE, ES, FI,
FR, GB, GR, HU, IE, IS, IT, LT, LU, LV, MC, NL, PL, PT,
RO, SE, SI, SK, TR), OAPI (BF, BJ, CF, CG, CI, CM, GA,
GN, GQ, GW, ML, MR, NE, SN, TD, TG).

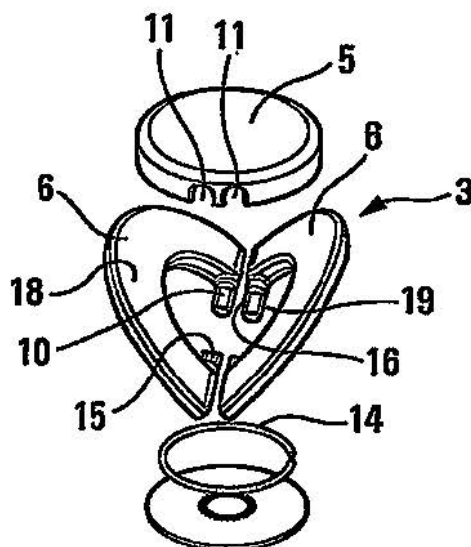
Publiée :

— avec rapport de recherche internationale

En ce qui concerne les codes à deux lettres et autres abrévia-
tions, se référer aux "Notes explicatives relatives aux codes et
abréviations" figurant au début de chaque numéro ordinaire de
la Gazette du PCT.

(54) Titre: COOKING APPLIANCE LID

(54) Titre: COUVERCLE D'ARTICLE CULINAIRE



(57) Abstract: The invention concerns a lid comprising a grip member
(3) capable of being at least in stacked state wherein it does not prevent
stacking of the lid with another similar lid, and a gripping state wherein
it has a released surface for gripping the lid. The invention is character-
ized in that the lid comprises at least one elastic means (14) moving the
grip member (3) from its stacked state to its gripping state.

(57) Abrégé : L'invention concerne un couvercle comprenant un or-
gane de préhension (3) pouvant être au moins dans un état d'empilement
dans lequel il ne gêne pas l'empilement du couvercle avec un autre cou-
vercle similaire, et un état de préhension dans lequel il présente une sur-
face de préhension dégagée du couvercle. Selon l'invention, le couvercle
comprend un moyen élastique (14) entraînant l'organe de préhension (3)
de son état d'empilement à son état de préhension.

WO 2006/097630 A1

COUVERCLE D'ARTICLE CULINAIRE

La présente invention se rapporte à un couvercle d'article culinaire, par exemple un couvercle de casserole, de sauteuse, de poêle.

5 De façon classique, un couvercle présente un capot adapté à recouvrir l'article culinaire, et un organe de préhension faisant saillie du capot et permettant la saisie du couvercle. Cependant, du fait de sa proéminence, l'organe de préhension empêche d'avoir un empilement stable
10 de plusieurs couvercles similaires.

Dans le but de remédier à ce problème, on connaît un couvercle du type dont l'organe de préhension peut passer d'un état d'empilement dans lequel il ne gêne pas l'empilement du couvercle, à un état de préhension dans
15 lequel il présente une surface de préhension dégagée du couvercle.

Ainsi il existe, notamment pour les articles de camping, un couvercle dont l'organe de préhension est formé d'une anse reliée de façon pivotante à un socle fixé au
20 centre du couvercle. Comme l'anse pivote librement, quand le couvercle repose à plat, elle est couchée contre le capot, et est donc, d'une part, portée à haute température (comme le capot) quand le couvercle recouvre un article culinaire disposé sur un feu, et, d'autre part,
25 difficilement saisissable par un utilisateur (et cela d'autant plus qu'elle est chaude).

Il existe également, d'après le document US 5 154 114, un couvercle comportant deux anses fixées à la périphérie du couvercle par un dispositif d'articulation conférant à
30 chaque anse deux positions stables : la position d'empilement et une position de transport, sensiblement perpendiculaire à la position d'empilement. Du fait du

dispositif d'articulation, il est nécessaire d'employer les deux mains pour faire passer une anse d'une position à l'autre (avec donc toujours des risques de brûlures quand le capot est chaud). De plus si la position de transport
5 est relativement verrouillée, il faut à nouveau utiliser les deux mains pour se replacer en position d'empilement, ce qui est long et laborieux.

La présente invention vise à réaliser un couvercle palliant les inconvénients précités.

10 Selon l'invention, le couvercle du type précité comprend un moyen élastique entraînant l'organe de préhension de son état d'empilement à son état de préhension.

Ainsi, par défaut, notamment quand aucun couvercle ne
15 repose sur l'organe de préhension, ce dernier est dans son état de préhension, état dans laquelle la surface de préhension de l'organe de préhension est dégagée du capot. De ce fait, d'une part, le couvercle peut être facilement saisi, et, d'autre part, la surface de préhension n'est pas
20 chauffée par le capot par conduction.

D'autres avantages et particularités de la présente invention ressortiront de la description du mode de réalisation donné à titre d'exemple non limitatif et illustré par les dessins annexés.

25 La figure 1 est une vue en perspective éclatée d'un organe de préhension d'un couvercle conforme à la présente invention,

La figure 2 est une vue en perspective d'un volet de l'organe de préhension,

30 La figure 3 est une vue en perspective d'un couvercle avec les volets de l'organe de préhension en position de préhension,

La figure 4 est une vue en coupe d'un empilement de deux couvercles, les volets de l'organe de préhension du couvercle inférieur étant en position d'empilement, ceux de l'organe de préhension du couvercle supérieur étant en position de préhension, et

La figure 5 est une vue en perspective d'un couvercle avec les volets de l'organe de préhension en position de transport.

Comme on peut le voir aux figures 3 à 5, un couvercle 1 pour article culinaire comprend un capot 2 qui est adapté à recouvrir l'article culinaire, et un organe de préhension 3 qui est adapté à permettre la préhension du couvercle 1. L'organe de préhension 3 est transformable et comprend au moins deux états : un état d'empilement dans lequel il ne gêne pas l'empilement du couvercle avec un autre couvercle 1a, comme on peut le voir à la figure 4, et un état de préhension dans laquelle il présente une surface de préhension 4 dégagée du couvercle 1 (et plus précisément, dégagée du capot 2), comme on peut le voir aux figures 3 et 4.

Dans le présent mode de réalisation, l'organe de préhension 3 comprend un socle 5 qui est fixé au capot 2 (ici, au centre du capot 2), et au moins un volet 6 (ici deux volets 6) qui porte la surface de préhension 4 de l'organe de préhension 3, chaque volet 6 étant mobile par rapport au socle 5 entre au moins une position d'empilement et une position de préhension dans laquelle la surface de préhension 4 est sans contact avec le capot 2, ces positions correspondant, respectivement, aux états d'empilement et de préhension de l'organe de préhension 3.

Chaque volet 6 est monté rotatif par rapport au socle 5 selon un axe de rotation 7 qui est parallèle au plan

6
tangent 8 au capot 2 au niveau du socle 5, les deux axes de rotation 7 des volets 6 étant parallèles l'un à l'autre. Afin de permettre cette articulation, chaque volet 6 comprend une anse 9 de forme semi-circulaire, et deux arbres 10 diamétralement opposés l'un à l'autre s'étendant radialement vers l'intérieur de l'anse 9. En parallèle, le socle 5 comprend, pour chaque volet 6, deux ouvertures 11 qui se font face et qui sont adaptées à recevoir, chacune un arbre 10 du volet 6.

10 Dans le présent mode de réalisation, pour des couvercles 1 dont les capots 2 ont un diamètre extérieur compris entre 140 et 280 mm, le socle 5 présente une forme cylindrique dont le diamètre extérieur est compris entre 40 à 50 mm, de préférence 45 mm et ayant une épaisseur
15 comprise entre 5 et 10 mm, de préférence 8 mm, chaque volet 6 (plus exactement chaque anse 9) présente une forme de demi-couronne avec un diamètre intérieur correspondant au diamètre du socle 5 et un diamètre extérieur compris entre 70 et 90 mm, de préférence 80 mm et dont l'épaisseur
20 est comprise entre 4 et 8 mm.

Comme on peut le voir à la figure 4, quand un volet 6 est en position d'empilement, la surface de préhension 4 est tournée contre le capot 2. En fonction de la forme du capot 2, quand il est en position d'empilement, le volet 6
25 peut être orienté d'un angle positif (orienté vers le haut) inférieur à 10°, plus fréquemment parallèle au plan tangent 8 ou même orienté avec un léger angle négatif (orienté vers le bas), c'est à dire selon un plan compris entre le plan tangent 8 et le plan du capot 2.

30 La faible épaisseur de l'organe de préhension 3 dans son état d'empilement fait qu'il n'interfère pas avec le capot 2a du couvercle 1a reposant sur le couvercle 1 qui le

porte. L'épaisseur de l'organe de préhension 3 en état d'empilement est inférieure à la distance séparant, au niveau de l'organe de préhension 3, la surface supérieure 12 du capot 2 du couvercle 1 portant cet organe 3 de la vis de fixation 20a de l'organe de préhension 3 du couvercle 1a.

Dans le présent mode de réalisation, les épaisseurs du socle 5 et de chaque volet 6 sont inférieures aux distances séparant, au niveau de ces différents éléments 5,6, la surface supérieure 12 du capot 2 du couvercle 1 portant ces éléments 5,6 de la surface inférieure 13a du capot 2a du couvercle 1a posé sur le premier couvercle 1, en tenant compte, pour les volets 6, de leur orientation.

La différence de niveau entre les capots inférieur 2 et supérieur 2a est principalement imposé par la hauteur d'un jonc périphérique circulaire 21,21a bordant chacun des capots 2,2a plans ou légèrement bombés.

Conformément à la présente invention, le couvercle 1 comprend un moyen élastique 14 qui entraîne l'organe de préhension 3 de son état d'empilement à son état de préhension. De ce fait, quand un couvercle 1 est disposé sur un ustensile culinaire posé sur un feu, du fait de la présence du moyen élastique 14, l'organe de préhension 3 est dans son état de préhension et sa surface de préhension 4, dégagée du capot 2, n'est pas chauffée et peut être facilement saisie par un utilisateur.

L'élasticité du moyen élastique 14 est telle que le poids d'un objet tel qu'un couvercle d'article culinaire posé sur l'organe de préhension 3 entraîne ce dernier de son état de préhension à son état d'empilement.

Comme on peut le voir aux figures 3 et 4, quand un volet 6 est dans sa position de préhension, il est incliné

par rapport au plan tangent 8 de façon à rendre accessible surface de préhension 4. Afin de permettre une préhension aisée, de préférence, chaque volet 6 en position de préhension est orienté selon un plan faisant au moins 30°
5 avec le plan tangent 8 (ici, l'orientation est sensiblement égale à 45°).

Dans le présent mode de réalisation, le moyen élastique 14 est formé par un ressort 14 qui est logé dans l'organe de préhension 3 (ici, dans le socle 5). Chaque
10 arbre 10 de chaque volet 6 comprend une surface d'appui 15 sur laquelle repose le ressort 14, la surface d'appui 15 faisant, avec la surface définie par l'anse 9, un angle qui est égal à l'angle du volet 6 en position de préhension avec le plan tangent 8, le ressort 14 étant disposé selon
15 le plan tangent 8. Ainsi, quand les volets 6 sont dans leur position d'empilement, le ressort 14 appuie sur des premiers bords axiaux 16 des arbres 10 et entraîne chaque arbre 10 jusqu'à ce qu'il prenne appui sur l'ensemble de la surface d'appui 15.

20 Par ailleurs, dans le présent mode de réalisation, chaque volet 6 en position de préhension est orienté selon un plan faisant au plus 60° avec le plan tangent 8, et est mobile au-delà de cette position de préhension, jusque dans une position de transport dans laquelle il s'étend selon un
25 plan sensiblement parallèle au plan normal 17 au plan tangent 8.

Dans le présent mode de réalisation, quand ils sont en position de transport, les deux volets 6 sont en butée l'un contre l'autre par l'intermédiaire de leur surface de
30 butée 18 qui est à l'opposée de leur surface de préhension 4.

Quand ils sont dans leur position de transport, les volets 6 sont entraînés par le moyen élastique 14 vers leur position de préhension : le ressort 14 s'appuie en effet sur des seconds bords axiaux 19 des arbres 10 et entraîne
5 chaque arbre 10 jusqu'à ce qu'il prenne appui sur l'ensemble de la surface d'appui 15.

Afin d'améliorer la tenue du couvercle 1, l'organe de préhension 3 est conformé de sorte que les deux volets 6 en position de transport se comportent comme une pièce fixe
10 (ou quasiment fixe) par rapport au capot 2, les deux volets 6 ne pouvant coulisser l'un contre l'autre.

A cet effet, dans le présent mode de réalisation, la distance entre les deux axes de rotation 7 correspond sensiblement à l'épaisseur de chaque volet 6, de sorte que,
15 quand les deux volets 6 sont en butée l'un contre l'autre, ils ne peuvent pivoter par rapport au socle 5 que d'au plus 10° de chaque côté du plan normal 17. De même, chaque anse 9 est conformée de sorte que la zone de contact entre les deux surfaces de butée 18 ne se limite pas à un segment
20 de droite mais forme une véritable surface. Le pincement des volets 6 par l'utilisateur génère une force de frottement qui s'oppose au glissement relatif des deux volets 6. Le blocage de ce glissement garantit le blocage en rotation de l'ensemble formé par les deux volets 6
25 pendant le transport. Egalement afin d'améliorer leur stabilité en position de transport quand ils sont tenus pincés par un utilisateur, la surface de butée 18 de chaque volet 6 présente une rugosité correspondant à la désignation « Charmille 27Ch ».

30 Ainsi, la prise en main d'un couvercle 1 conforme à la présente invention est particulièrement simple, l'utilisateur n'a qu'à rapprocher par pincement les deux

volets 6 en position de préhension (dans laquelle les surfaces de préhension 4 sont naturellement accessibles) jusqu'à ce qu'ils viennent en butée l'un contre l'autre dans une position de transport dans laquelle, quand ils sont tenus par l'utilisateur, ils sont stables. Quand l'utilisateur libère les volets 6, ceux-ci passent alors de leur position de transport à leur position de préhension.

D'autres modes de réalisation différents de celui illustré dans les dessins sont possibles.

- 10 Ainsi, l'organe élastique pourrait faire partie intégrante de l'élément portant la surface de préhension, cet élément étant réalisé en une matière élastiquement déformable et étant agencé de manière à être sous contrainte mécanique quand l'organe de préhension est dans son état d'empilement, et sans contrainte mécanique quand l'organe de préhension est dans son état de préhension. Appliqué à un organe de préhension semblable à celui du mode de réalisation illustré, les arbres de chaque volet pourraient être fixés au socle de façon à ce que chaque
- 15
- 20 volet ne présente pas de contrainte mécanique de torsion quand il est en position de préhension.

REVENDICATIONS

1. Couvercle (1) d'article culinaire, comprenant un organe de préhension (3) pouvant être au moins dans un état d'empilement dans lequel il ne gêne pas l'empilement du couvercle (1) avec un autre couvercle similaire, et un état de préhension dans lequel il présente une surface de préhension (4) dégagée du couvercle (1), caractérisé en ce qu'il comprend un moyen élastique (14) entraînant l'organe de préhension (3) de son état d'empilement à son état de préhension.

2. Couvercle (1) selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'organe de préhension (3) comprend un socle (5) fixé au capot (2) du couvercle (1), et au moins un volet (6) qui porte la surface de préhension (4) de l'organe de préhension (3) et qui est mobile par rapport au socle (5) entre une position d'empilement et une position de préhension dans laquelle la surface de préhension (4) est sans contact avec le capot (2), ces positions correspondant, respectivement aux états d'empilement et de préhension de l'organe de préhension (3).

3. Couvercle (1) selon la revendication 2, caractérisé en ce que chaque volet (6) est monté rotatif par rapport au socle (5) selon un axe de rotation (7) parallèle au plan tangent (8) au capot (2) au niveau du socle (5).

4. Couvercle (1) selon la revendication 3, caractérisé en ce que la surface de préhension (4) de chaque volet (6) est tournée contre le capot (2) quand le volet (6) est dans sa position d'empilement.

5. Couvercle (1) selon la revendication 3 ou 4, caractérisé en ce que chaque volet (6) en position de préhension est orienté selon un plan faisant avec le plan

tangent (8) un angle compris entre 30° et 60°, et de préférence, égale à 45°.

6. Couvercle (1) selon la revendication 5, caractérisé en ce que chaque volet (6) est mobile jusque dans une position de transport dans laquelle il est sensiblement normal au plan tangent (8).

7. Couvercle (1) selon l'une des revendications 3 à 6, caractérisé en ce que l'organe de préhension (3) comprend deux volets (6), les deux axes de rotation (7) des volets (6) étant parallèles l'un à l'autre.

8. Couvercle (1) selon la revendication 7 dépendante de la revendication 6, caractérisé en ce que, en position de transport, les deux volets (6) sont en butée l'un contre l'autre par l'intermédiaire de leur surface de butée (18) opposée à leur surface de préhension (4).

9. Couvercle (1) selon la revendication 8, caractérisé en ce que la distance entre les deux axes de rotation (7) est tel que, quand les deux volets (6) sont en butée l'un contre l'autre, ils ne peuvent pivoter par rapport au socle (5) que d'au plus 10° de chaque côté du plan normal (17) au plan tangent (8).

10. Couvercle (1) selon l'une des revendications 1 à 9, caractérisé en ce que le moyen élastique (14) est un ressort (14).

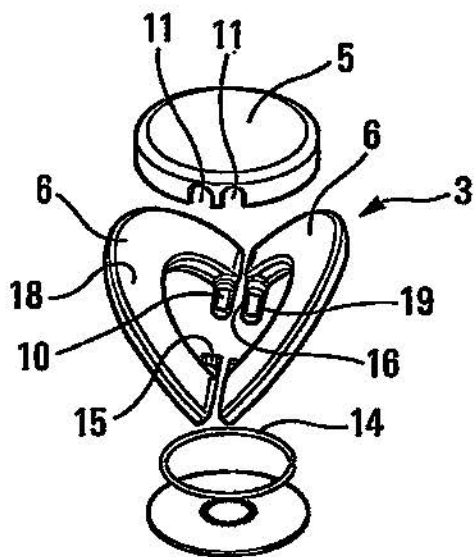


Fig. 1

1/1

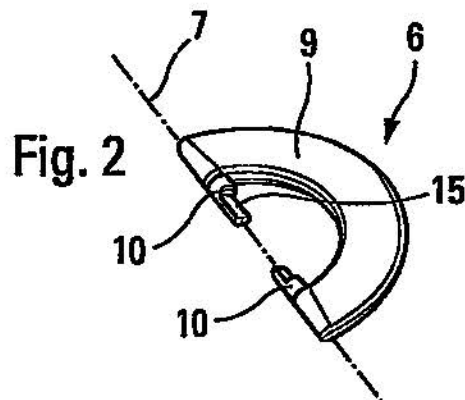


Fig. 2

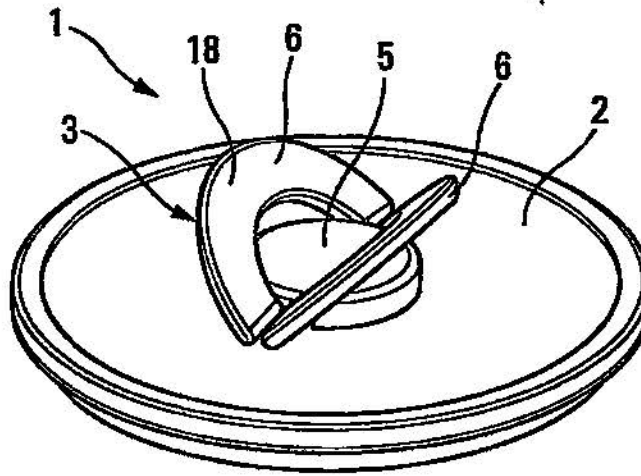


Fig. 3

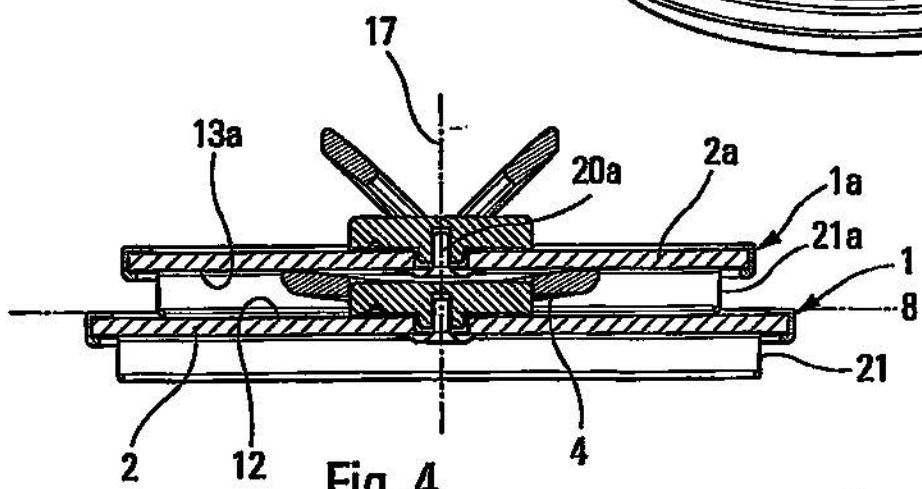


Fig. 4

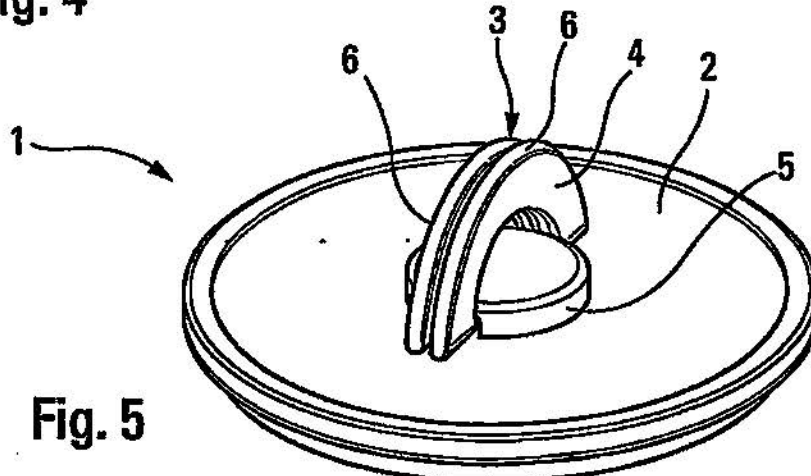


Fig. 5

INTERNATIONAL SEARCH REPORT

International application No
PCT/FR2006/000577

A. CLASSIFICATION OF SUBJECT MATTER
INV. A47J45/06 A47J36/06

According to International Patent Classification (IPC) or to both national classification and IPC

B. FIELDS SEARCHED

Minimum documentation searched (classification system followed by classification symbols)

A47J

Documentation searched other than minimum documentation to the extent that such documents are included in the fields searched

Electronic data base consulted during the international search (name of data base and, where practical, search terms used)

EPO-Internal, WPI Data, PAJ

C. DOCUMENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT

Category	Citation of document, with indication, where appropriate, of the relevant passages	Relevant to claim No.
A	US 1 717 538 A (ANDERSON ANDREW) 18 June 1929 (1929-06-18) the whole document	1-10
A	FR 1 203 589 A (MITTELDEUTSCHE EMAILLIERWERKE M. FRATSCHER & CO) 20 January 1960 (1960-01-20) the whole document	1-10
A	GB 2 142 868 A (* IMANISHI KINZOKU KOGYO KABUSHIKI KAISHA) 30 January 1985 (1985-01-30) the whole document	1-10
A	US 5 154 114 A (CHANG ET AL) 13 October 1992 (1992-10-13) cited in the application the whole document	1-10

☐ Further documents are listed in the continuation of Box C.

☒ See patent family annex.

* Special categories of cited documents:

- "A" document defining the general state of the art which is not considered to be of particular relevance
- "E" earlier document but published on or after the international filing date
- "L" document which may throw doubts on priority claim(s) or which is cited to establish the publication date of another citation or other special reason (see specification)
- "O" document referring to an oral disclosure, use, exhibition or other means
- "P" document published prior to the international filing date but later than the priority date claimed

- "T" later document published after the international filing date or priority date and not in conflict with the application but cited to understand the principle or theory underlying the invention
- "X" document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered novel or cannot be considered to involve an inventive step when the document is taken alone
- "Y" document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered to involve an inventive step when the document is combined with one or more other such documents, such combination being obvious to a person skilled in the art
- "Z" document member of the same patent family

Date of the actual completion of the international search

29 May 2006

Date of mailing of the international search report

07/06/2006

Name and mailing address of the ISA/

European Patent Office, P.O. Box 5818 Patentplan 2
NL - 2280 HV Rijswijk
Tel. (+31-70) 340-2040, Tx. 31 651 epo nl,
Fax (+31-70) 340-3018

Authorized officer

Fritsch, K

INTERNATIONAL SEARCH REPORT

Information on patent family members

International application No

PCT/FR2006/000577

Patent document cited in search report	Publication date	Patent family member(s)	Publication date
US 1717538	A	18-06-1929	NONE
FR 1203589	A	20-01-1960	NONE
GB 2142868	A	30-01-1985	HK 64287 A 11-09-1987
		JP 60012338 U 28-01-1985	
		JP 63017397 Y2 17-05-1988	
		SG 38487 G 24-07-1987	
US 5154114	A	13-10-1992	NONE

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Demande internationale n°
PCT/FR2006/000577

A. CLASSEMENT DE L'OBJET DE LA DEMANDE
INV. A47J45/06 A47J36/06

Selon la classification internationale des brevets (CIB) ou à la fois selon la classification nationale et la CIB

B. DOMAINES SUR LESQUELS LA RECHERCHE A PORTE

Documentation minimale consultée (système de classification suivi des symboles de classement)
A47J

Documentation consultée autre que la documentation minimale dans la mesure où ces documents relèvent des domaines sur lesquels a porté la recherche

Base de données électronique consultée au cours de la recherche internationale (nom de la base de données, et si cela est réalisable, termes de recherche utilisés)
EPO-Internal, WPI Data, PAJ

C. DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS

Catégorie	Identification des documents cités, avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	no. des revendications visées
A	US 1 717 538 A (ANDERSON ANDREW) 18 juin 1929 (1929-06-18) le document en entier	1-10
A	FR 1 203 589 A (MITTELDEUTSCHE EMAILLIERWERKE M. FRATSCHE & CO) 20 janvier 1960 (1960-01-20) le document en entier	1-10
A	GB 2 142 868 A (* IMANISHI KINZOKU KOGYO KABUSHIKI KAISHA) 30 janvier 1985 (1985-01-30) le document en entier	1-10
A	US 5 154 114 A (CHANG ET AL) 13 octobre 1992 (1992-10-13) cité dans la demande le document en entier	1-10

☐ Voir la suite du cadre C pour la fin de la liste des documents

☒ Les documents de familles de brevets sont indiqués en annexe

* Catégories spéciales de documents cités:

- *A* document définissant l'état général de la technique, non considéré comme particulièrement pertinent
- *E* document antérieur, mais publié à la date de dépôt international ou après cette date
- *L* document pouvant jeter un doute sur une revendication de priorité ou cité pour déterminer la date de publication d'une autre citation ou pour une raison spéciale (telle qu'indiquée)
- *O* document se référant à une divulgation orale, à un usage, à une exposition ou tous autres moyens
- *P* document publié avant la date de dépôt international, mais postérieurement à la date de priorité revendiquée

- *T* document ultérieur publié après la date de dépôt international ou la date de priorité et n'appartenant pas à l'état de la technique pertinent, mais cité pour comprendre le principe ou la théorie constituant la base de l'invention
- *X* document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme nouvelle ou comme impliquant une activité inventive par rapport au document considéré isolément
- *Y* document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme impliquant une activité inventive lorsque le document est associé à un ou plusieurs autres documents de même nature, cette combinaison étant évidente pour une personne du métier
- *Z* document qui fait partie de la même famille de brevets

Date à laquelle la recherche internationale a été effectivement achevée

29 mai 2006

Date d'expédition du présent rapport de recherche internationale

07/06/2006

Nom et adresse postale de l'administration chargée de la recherche internationale
Office Européen des Brevets, P.B. 8018 Patenzan 2
NL - 2280 HV Rijswijk
Tel. (+31-70) 340-2040, Tx. 31 651 epo nl,
Fax (+31-70) 340-3016

Fonctionnaire autorisé

Fritsch, K

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Renseignements relatifs aux membres de familles de brevets

Demande internationale n°

PCT/FR2006/000577

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 1717538	A	18-06-1929	AUCUN	
FR 1203589	A	20-01-1960	AUCUN	
GB 2142868	A	30-01-1985	HK 64287 A	11-09-1987
			JP 60012338 U	28-01-1985
			JP 63017397 Y2	17-05-1988
			SG 38487 G	24-07-1987
US 5154114	A	13-10-1992	AUCUN	

COOKING APPLIANCE LID

This present invention refers to a cooking appliance lid, such as a lid for a cooking pot, a deep fryer, a frying pan, etc.

Conventionally, a lid comprises a cover designed to close off the cooking appliance, and a grasping device projecting from the cover and allowing the lid to be held. However, because of its protrusion, the grasping device prevents the stable stacking of several similar lids.

In the context of remedying this problem, we already know of a lid of the type in which the grasping device can change from a stacked position in which it does not hinder the stacking of the lid, to a grasping position in which it presents a grasping surface that is clear of the lid.

There thus exists, in particular for camping articles, a lid whose grasping device is in the form of a handle, connected in a pivoting fashion to a base fixed to the centre of the lid. Since the handle pivots freely, then when the lid is resting flat, it is laid against the cover, and is therefore, firstly, raised to high temperature (like the cover) when the lid is covering a cooking appliance placed on a heat source, and, secondly, grasped only with difficulty by a user (increasingly as it gets hotter).

According to document US 5 154 114, there also exists a lid with two handles fixed to the periphery of the lid by a hinge arrangement so that each handle has two stable positions, namely a stacking position and a carrying position which is more-or-less perpendicular to the stacking position. Because of the hinge arrangement, it is necessary to employ both hands to change a handle from one position to the other (and so always with the risk of burns when the cover is hot). Moreover, if the carrying position is relatively locked, it is again necessary to use both hands to return it to the stacking position, this being a lengthy and laborious process.

This present invention aims to create a lid that overcomes the aforementioned drawbacks.

According to the invention, a lid of the aforementioned type includes an elastic element for moving the grasping device from its stacked state to its grasping state.

Thus, by default, in particular when no lid is resting on the grasping device, the latter is in its grasping position, a state in which the grasping surface of the grasping device is clear of the cover. As a consequence, firstly the lid can be grasped easily, and, secondly, the grasping surface is not heated by the cover, by conduction.

Other advantages and particular features of this present invention will emerge from the following description of an embodiment that is given by way of a non-limiting example and illustrated by the appended drawings, in which

- Figure 1 is a view in exploded perspective of a grasping device for a lid according to this present invention,

- Figure 2 is a view in perspective of one flap of the grasping device,

- Figure 3 is a view in perspective of a lid with the flaps of the grasping device in the grasping position,

- Figure 4 is a view in section of a stack of two lids, with the flaps of the grasping device of the lower lid being in the stacking position, and those of the grasping device of the upper lid being in the grasping position, and

- Figure 5 is a view in perspective of a lid with the flaps of the grasping device in the carrying position.

As can be seen in figures 3 to 5, a lid 1 for a cooking appliance includes a cover 2 which is designed to close off the cooking appliance, and a grasping device 3 which is designed to allow the lid 1 to be grasped. The grasping device 3 is transformable, and includes at least two states, namely a stacked state in which it does not hinder the stacking of the lid with another lid 1a, as can be seen in figure 4, and a grasping state in which it presents a grasping surface 4 that is clear of the lid 1 (and more precisely, clear of the cover 2), as can be seen in figures 3 and 4.

In this present embodiment, the grasping device 3 includes a base 5 which is fixed to the cover 2 (here, to the

centre of the cover 2), and at least one flap 6 (here two flaps 6) which carries the grasping surface 4 of the grasping device 3, with each flap 6 being mobile in relation to the base 5, between at least a stacking position and a grasping position in which the grasping surface 4 is not in contact with the cover 2, with these positions corresponding to the stacking and grasping states of the grasping device 3 respectively.

Each flap 6 is mounted to rotate in relation to the base 5 on a rotation axis 7 which is parallel to the plane 8 tangential to the cover 2 at the level of the base 5, with the two rotation axes 7 of the flaps 6 being parallel to each other. In order to allow this articulation, each flap 6 includes a handle 9 of semi-circular shape, and two spindles 10 diametrically opposite to each other, extending radially toward the interior of the handle 9. In parallel, for each flap 6, the base 5 includes two openings 11 which face each other and which are each designed to receive a spindle 10 of the flap 6.

In this present embodiment, for lids 1 whose covers 2 have an outside diameter of between 140 and 280 mm, the base 5 has a cylindrical shape whose outside diameter is between 40 and 50 mm, preferably 45 mm, and with a thickness of between 5 and 10 mm, preferably 8 mm, each flap 6 (or more exactly each handle 9) has a half-crown shape with an inside diameter corresponding to the diameter of the base 5 and an outside diameter of between 70 and 90 mm, and preferably 80 mm, and whose thickness is between 4 and 8 mm.

As can be seen in figure 4 that when a flap 6 is in the stacking position, the grasping surface 4 is turned against the cover 2. Depending on the shape of the cover 2, when it is in the stacking position, the flap 6 can be oriented by a positive angle (oriented upwards) of less than 10° , more often parallel to the tangential plane 8 or even oriented with a slight negative angle (oriented downwards), that is in a plane between the tangential plane 8 and the plane of the cover 2.

The small thickness of the grasping device 3 in its stacked position means that it does not interfere with the cover 2a of the lid 1a resting on the lid 1 on which it is mounted. The thickness of the grasping device 3 in the stacked state is less than the distance, at the level of the grasping device 3, separating the upper surface 12 of the cover 2 of the lid 1 carrying this device 3 from the fixing screw 20a of the grasping device 3 of the lid 1a.

In this present embodiment, the thicknesses of the base 5 and of each flap 6 are less than the distances, at the level of these different elements 5, 6, separating the upper surface 12 of the cover 2 of the lid 1 carrying these elements 5, 6 from the lower surface 13a of the cover 2a of the lid 1a resting on the first lid 1, considering the orientation of the flaps 6.

The difference of level between the lower 2 and upper 2a covers is determined mainly by the height of a circular peripheral rim 21, 21a bordering each of the flat or slightly concave covers 2, 2a.

According to this present invention, the lid 1 includes an elastic element 14 which moves the grasping device 3 from its stacked state to its grasping state. As a consequence, when a lid 1 is placed upon a cooking appliance resting on a heat source, then because of the presence of the elastic element 14, the grasping device 3 is in its grasping state, and its grasping surface 4, clear of the cover 2, is not heated and can be grasped easily by a user.

The elasticity of the elastic element 14 is such that the weight of an objet, such as a lid for a cooking appliance placed onto the grasping device 3, moves the latter from its grasping state to its stacked state.

As can be seen in figures 3 and 4, when a flap 6 is in its grasping position, it is inclined in relation to the tangential plane 8 so as to render the grasping surface 4 accessible. In order to allow easy grasping, it is preferable that each flap 6, in the grasping position, should be oriented

in a plane that makes at least 30° with the tangential plane 8 (here, the orientation is more-or-less equal to 45°).

In this present embodiment, the elastic element 14 takes the form of a spring 14 which is mounted in the grasping device 3 (here, in the base 5). Each spindle 10 of each flap 6 includes a contact surface 15 on which the spring 14 rests, with the contact surface 15 making an angle with the surface formed by the handle 9, which is equal to the angle of the flap 6 in the grasping position with the tangential plane 8, the spring 14 being positioned in the tangential plane 8. Thus, when the flaps 6 are in their stacking position, the spring 14 bears onto first axial edges 16 of the spindles 10 and moves each spindle 10 until it is making contact with all of the contact surface 15.

In addition, in this present embodiment, each flap 6 in the grasping position is oriented in a plane making an angle of at most 60° with the tangential plane 8, and is mobile beyond this grasping position, until reaching a carrying position in which it lies in a plane that is more-or-less parallel to the plane 17 normal to the tangential plane 8.

In this present embodiment, when they are in carrying position, the two flaps 6 are pressed against each other by means of their contact surfaces 18 which are on the other side from their grasping surfaces 4.

When they are in their carrying position, the flaps 6 are moved by the elastic element 14 toward their grasping position, the spring 14 bears onto second axial edges 19 of the spindles 10 and moves each spindle 10 until it is making contact with all of the contact surface 15.

In order to improve the grip on the lid 1, the grasping device 3 is shaped so that the two flaps 6, in the carrying position, behave as a fixed (or almost fixed) part in relation to the cover 2, and the two flaps 6 cannot slide in relation to each other.

To this end, in this present embodiment, the distance between the two rotation axes 7 corresponds more-or-less to the thickness of each flap 6, so that when the two flaps 6 are

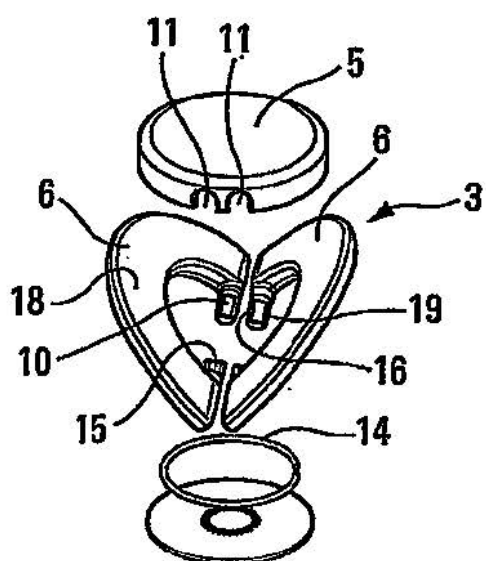


Fig. 1

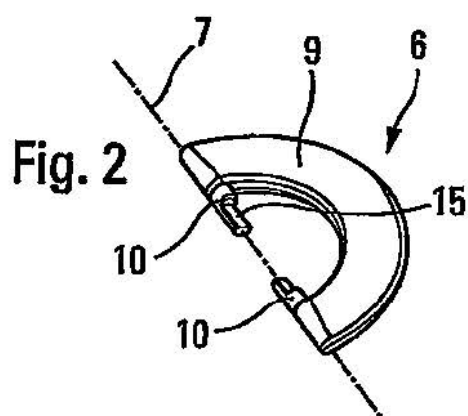


Fig. 2

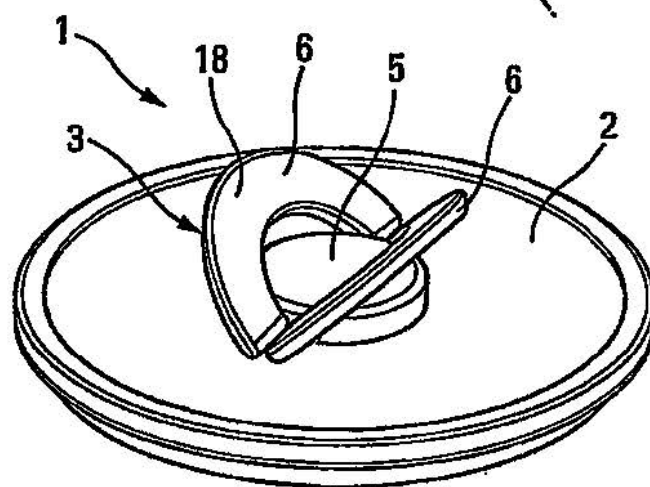


Fig. 3

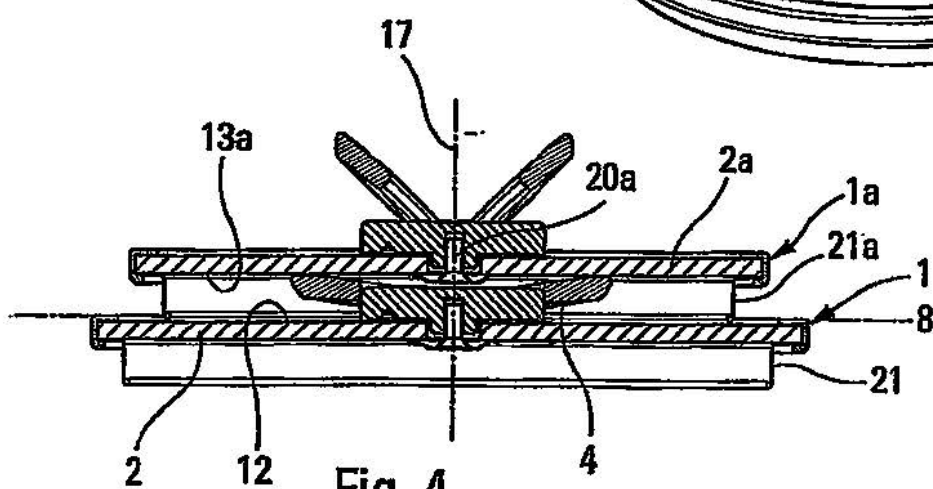


Fig. 4

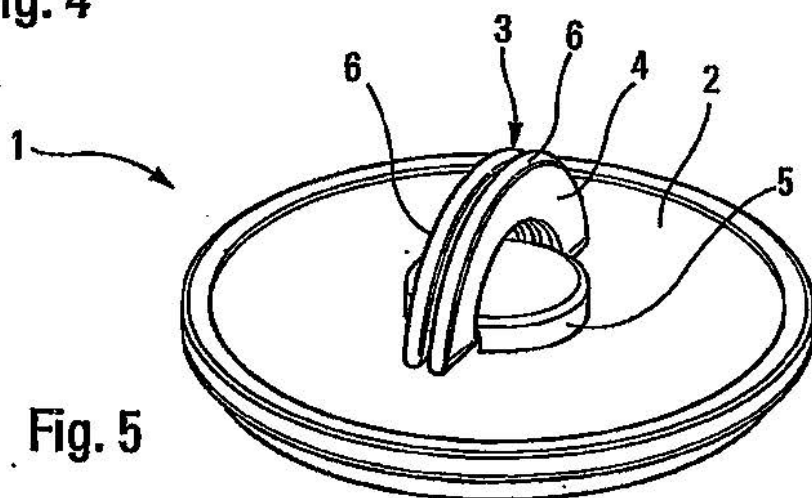


Fig. 5

TAPA DE ARTICULO CULINARIOCAMPO DE LA INVENCION

5 La presente invención se refiera a una tapa de artículo culinario, por ejemplo una tapa de cacerola, salteador, sartén, etc.

ANTECEDENTES DE LA INVENCION

10

De forma clásica, una tapa presenta una cubierta adaptada para recubrir el artículo culinario, y un elemento de sujeción que sobresale de la cubierta y permite asir la tapa. Por lo tanto, debido a su prominencia, el elemento de sujeción impide tener un apilamiento estable de varias
15 tapas similares.

Con el objetivo de remediar ese problema, se conoce una tapa del tipo cuyo elemento de sujeción puede pasar de un estado de apilamiento en el cual no obstruye el
20 apilamiento de la tapa, a un estado de sujeción en el cual presenta una superficie de sujeción separada de la tapa.

Por lo tanto, existe, principalmente para los artículos de campamento, una tapa cuyo elemento de sujeción está formado por un asa unida de forma giratoria a un
25 pedestal fijo al centro de la tapa. Debido a que el asa

gira libremente, cuando la tapa está en plano, ésta queda contra la cubierta, y por lo tanto es llevada, por una parte, a alta temperatura (como la cubierta) cuando la tapa recubre un artículo culinario colocado sobre fuego, y, por otra parte, difícilmente un usuario la puede agarrar (y esto porque está caliente).

También existe, conforme al documento US 5, 154 114, una tapa que incluye dos asas fijas a la periferia de la tapa por un dispositivo de articulación que confiere a cada asa dos posiciones estables: la posición de apilamiento y una posición de transporte, sensiblemente perpendicular a la posición de apilamiento. Debido al dispositivo de articulación, no es necesario emplear las dos manos para hacer pasar un asa de una posición a otra (siempre con riesgo de quemaduras cuando la cubierta está caliente). Además si la posición de transporte está relativamente bloqueada, de nuevo es necesario utilizar las dos manos para volverla a colocar en posición de apilamiento, lo que resulta largo y laborioso.

20

SUMARIO DE LA INVENCION

La presente invención contempla realizar una tapa que supere los inconvenientes antes mencionados.

25

De acuerdo con la invención, la tapa del tipo

previamente mencionado comprende un medio elástico que lleva al elemento de sujeción de su estado de apilamiento a su estado de sujeción.

Por lo tanto, principalmente cuando ninguna tapa
5 yace sobre el elemento de sujeción, éste último está en su estado de sujeción, estado en el cual la superficie de sujeción del elemento de sujeción está separada de la cubierta. Por lo tanto, por una parte, la tapa se puede asir fácilmente y, por otra parte, la superficie de
10 sujeción no es calentada por la cubierta por conducción.

Otras ventajas y particularidades de la presente invención surgirán en la descripción del modo de realización proporcionado a título de ejemplo no limitativo y que se ilustra en las siguientes figuras.

15

BREVE DESCRIPCION DE LAS FIGURAS

La figura 1 es una vista en perspectiva en partes de un elemento de sujeción de una tapa conforme a la
20 presente invención;

La figura 2 es una vista en perspectiva de una solapa del elemento de sujeción;

La figura 3 es una vista en perspectiva de una tapa con las solapas del elemento de sujeción en posición
25 de sujeción;

La figura 4 es una vista en corte de un apilamiento de dos tapas, las solapas del elemento de sujeción de la tapa inferior están en posición de apilamiento, aquellas del elemento de sujeción de la tapa superior están en posición de sujeción, y

La figura 5 es una vista en perspectiva de una tapa con las solapas del elemento de sujeción en posición de transporte.

10

DESCRIPCION DETALLADA DE LA INVENCIÓN

Como se puede observar en las figuras 3 y 5 , una tapa 1 para un artículo culinario comprende una copota 2 que está adaptada para recubrir el artículo culinario, y un elemento de sujeción 3 que está adaptado para permitir la sujeción de la tapa 1. El elemento de sujeción 3 es transformable y comprende por lo menos dos estados: un estado de apilamiento en el cual no obstruye el apilamiento de la tapa con otra tapa 1a, como se puede apreciar en la figura 4, y un estado de sujeción en el cual presenta una superficie de sujeción 4 separada de la tapa 1 (y con mayor precisión, separada de la cubierta 2), como se puede apreciar en las figuras 3 y 4.

En el presente modo de realización, el elemento de sujeción 3 comprende un pedestal 5 que está fijo a la

cubierta 2 (aquí, al centro de la cubierta 2) y por lo menos una solapa 6 (aquí dos solapas 6) que portan la superficie de sujeción 4 del elemento de sujeción 3, cada solapa 6 es móvil con relación al pedestal 5 por lo menos entre una posición de apilamiento y una posición de sujeción en la cual la superficie de sujeción 4 no está en contacto con la cubierta 2, esas posiciones corresponden, respectivamente, a los estados de apilamiento y de sujeción del elemento de sujeción 3.

10 Cada solapa 6 es giratoria con respecto al pedestal 5 de acuerdo con un eje de rotación 7 que es paralelo al plano tangente 8 en la cubierta 2 al nivel del pedestal 5, los dos ejes de rotación 7 de las solapas 6 son paralelos entre sí. A fin de permitir esta articulación, 15 cada solapa 6 comprende un asa 9 de forma semi-circular, y dos husos 10 diametralmente opuestos entre sí que se extienden radialmente hacia el interior del asa 9. En paralelo, el pedestal 5 comprende, para cada solapa 6, dos aberturas 11 que quedan una frente a otra y que están 20 adaptadas para recibir, cada una, un huso 10 de la solapa 6.

En el presente modo de realización, para tapas 1 cuyas cubiertas 2 tienen un diámetro exterior comprendido entre 140 y 280mm, el pedestal 5 presenta una forma 25 cilíndrica cuyo diámetro exterior está comprendido entre 40

a 50mm, de preferencia 45mm y con un espesor comprendido entre 5 y 10mm, de preferencia 8mm, cada solapa 6 (más exactamente cada asa 9) presenta una forma de semi-corona con un diámetro interior correspondiente al diámetro del pedestal 5 y un diámetro exterior comprendido entre 70 y 90mm, de preferencia 80mm y cuyo espesor está comprendido entre 4 y 8mm.

Como se puede apreciar en la figura 4, cuando una solapa 6 está en posición de apilamiento, la superficie de sujeción 4 es girada contra la cubierta 2. En función de la forma de la cubierta 2, cuando está en posición de apilamiento, la solapa 6 puede ser orientada de un ángulo positivo (orientada hacia arriba) inferior a 10° , con mayor frecuencia paralela a un plano tangente 8 o incluso orientada con un ligero ángulo negativo (orientada hacia abajo), es decir, conforme a un plano comprendido entre el plano tangente 8 y el plano de la cubierta 2.

El débil espesor del elemento de sujeción 3 en su estado de apilamiento hace que éste no interfiera con la cubierta 2a de la tapa 1a yaciendo sobre la tapa 1 que lo porta. El espesor del elemento de sujeción 3 en estado de apilamiento es inferior a la distancia que separa, al nivel del elemento de sujeción 3, la superficie superior 12 de la cubierta 2 de la tapa 1 que porta este elemento 3 un tornillo de fijación 20a del elemento de sujeción 3 de la

tapa 1a.

En el presente modo de realización, los espesores del pedestal 5 y de cada solapa 6 son inferiores a las distancias que separan, al nivel de esos elementos diferentes 5, 6, la superficie superior 12 de la cubierta 2 de la tapa 1 que porta esos elementos 5, 6 de la superficie inferior 13a de la cubierta 2a de la tapa 1a colocada sobre la primera tapa 1, tomando en cuenta, para las solapas 6, su orientación.

10 La diferencia de nivel entre las cubiertas inferior 2 y superior 2a es impuesta principalmente por la altura de un anillo periférico circular 21, 21a que bordea cada una de las cubiertas 2, 2a planas o ligeramente abombadas.

15 De acuerdo con la presente invención, la tapa 1 comprende un medio elástico 14 que lleva el elemento de sujeción 3 de su estado de apilamiento a su estado de sujeción. Por lo tanto, cuando una tapa 1 está colocada sobre un utensilio culinario colocado sobre el fuego, debido a la presencia del medio elástico 14, el elemento de sujeción 3 está en su estado de sujeción y su superficie de sujeción 4, separada de la cubierta 2, no es calentada y un usuario la puede asir fácilmente.

La elasticidad del medio elástico 14 es tal que, 25 el peso de un objeto tal como una tapa de artículo

culinario colocada sobre el elemento de sujeción 3 lleva a este último de su estado de sujeción a su estado de apilamiento.

Como se puede apreciar en las figuras 3 y 4, cuando una solapa 6 está en su posición de sujeción, ésta está inclinada con relación a un plano tangente 8 de forma que la superficie de sujeción 4 queda accesible. A fin de permitir una sujeción cómoda, de preferencia, cada solapa 6 en posición de sujeción está orientada de acuerdo con un plano que forma por lo menos 30° con el plano tangente 8 (aquí, la orientación es sensiblemente igual a 45°).

En el presente modo de realización, el medio elástico 14 está formado por un resorte 14 que está alojado en el elemento de sujeción 3 (aquí, en el pedestal 5). Cada huso 10 de cada solapa 6 comprende una superficie de apoyo 15 sobre la cual yace el resorte 14, la superficie de apoyo 15 forma, con la superficie definida por el asa 9, un ángulo que es igual al ángulo de la solapa 6 en posición de sujeción con el plano tangente 8, el resorte 14 está colocado de acuerdo con el plano tangente 8. Por lo tanto, cuando las solapas 6 están en su posición de apilamiento, el resorte 14 se apoya sobre los primeros bordes axiales 16 de los husos 10 y arrastra cada huso 10 hasta que toma apoyo sobre el ensamble de la superficie de apoyo 15.

Por otro lado, en el presente modo de

realización, cada solapa 6 en posición de sujeción está orientada de acuerdo con un plano que forma máximo 60° con el plano tangente 8, y es móvil más allá de esta posición de sujeción, hasta una posición de transporte en la cual se
5 extiende de acuerdo con un plano sensiblemente paralelo al plano normal 17 al plano tangente 8.

En el presente modo de realización, cuando están en posición de transporte, las dos solapas 6 están en tope una contra otra por medio de su superficie de tope 18 que
10 está en el lado opuesto de su superficie de sujeción 4.

Cuando están en su posición de transporte, las solapas 6 son arrastradas por el medio elástico 14 hacia su posición de sujeción: el resorte 14 se apoya en efecto sobre los segundos bordes axiales 19 de los husos 10 y
15 arrastra cada huso 10 hasta que éste toma apoyo sobre el ensamble de la superficie de apoyo 15.

A fin de mejorar el agarre de la tapa 1, el elemento de sujeción 3 está configurado de forma que las dos solapas 6 en posición de transporte se comportan como
20 una pieza fija (o casi fija) con relación a la cubierta 2, las dos solapas 6 no pueden deslizarse una contra otra.

Para este efecto, en el presente modo de realización, la distancia entre los dos ejes de rotación 7 corresponden sensiblemente al espesor de cada solapa 6, de
25 tal forma que, cuando las dos solapas 6 están en tope una

contra otra, éstas no pueden girar con relación al pedestal
5 más de 10° de cada lado del plano normal 17. También,
cada asa 9 está configurada de forma que la zona de
contacto entre las dos superficies de tope 18 no se limita
5 a un segmento de derecha sino que forma una verdadera
superficie. El agarre de las solapas 6 por parte del
usuario genera una fuerza de frotamiento que se opone al
deslizamiento relativo de las dos solapas 6. El bloqueo de
ese deslizamiento garantiza el bloqueo en rotación del
10 ensamble formado por las dos solapas 6 durante el
transporte. Igualmente, a fin de mejorar su estabilidad en
posición de transporte cuando están siendo agarradas por un
usuario, la superficie de tope 18 de cada solapa 6 presenta
una rugosidad correspondiente a la designación "Charmille
15 27Ch".

Por lo tanto, la toma con la mano de una tapa 1
de acuerdo con la presente invención es particularmente
simple, el usuario solo tiene que acercar por agarre las
dos solapas 6 en posición de sujeción (en la cual las
20 superficies de sujeción 4 son naturalmente accesibles)
hasta que topan una contra otra en una posición de
transporte en donde, cuando son agarradas por el usuario,
éstas son estables. Cuando el usuario libera las solapas 6,
éstas pasan entonces de su posición de transporte a su
25 posición de sujeción.

NOVEDAD DE LA INVENCIÓN

Habiendo descrito el presente invento, se considera como una novedad y, por lo tanto, se reclama como
5 prioridad lo contenido en las siguientes:

REIVINDICACIONES

1.- Una tapa (1) de artículo culinario, que
10 comprende un elemento de sujeción (3) puede estar por lo menos en un estado de apilamiento en el cual no obstaculiza el apilamiento de la tapa (1) con otra tapa similar, y un estado de sujeción en el cual presenta una superficie de sujeción (4) separada de la tapa (1), caracterizada porque
15 comprende un medio elástico (14) que lleva al elemento de sujeción (3) de su estado de apilamiento a su estado de sujeción.

2.- La tapa (1) de conformidad con la reivindicación 1, caracterizada porque el elemento de
20 sujeción (3) comprende un pedestal (5) fijo a la cubierta (2) de la tapa (1), y por lo menos una solapa (6) que porta la superficie de sujeción (4) del elemento de sujeción (3) y que es móvil con relación al pedestal (5) entre una posición de apilamiento y una posición de sujeción en la
25 cual la superficie de sujeción (4) está sin contacto con la

cubierta (2), esas posiciones corresponden respectivamente a los estados de apilamiento y de sujeción del elemento de sujeción (3).

3.- La tapa (1) de conformidad con la
5 reivindicación 2, caracterizada porque cada solapa (6) está montada giratoria con respecto al pedestal (5) de acuerdo con un eje de rotación (7) paralelo al plano tangente (8) a la cubierta (2) al nivel del pedestal (5).

4.- La tapa (1) de conformidad con la
10 reivindicación 3, caracterizada porque la superficie de sujeción (4) de cada solapa (6) es girada contra la cubierta (2) cuando la solapa (6) está en su posición de apilamiento.

5.- La tapa (1) de conformidad con la
15 reivindicación 3 ó 4, caracterizada porque cada solapa (6) en posición de sujeción está orientada de acuerdo a un plano que hace con el plano tangente (8) un ángulo comprendido entre 30° y 60° , y de preferencia, igual a 45° .

6.- La tapa (1) de conformidad con la
20 reivindicación 5, caracterizada porque cada solapa (6) es móvil hasta una posición de transporte en la cual es sensiblemente normal al plano tangente (8).

7.- La tapa (1) de conformidad con una de las reivindicaciones 3 a 6, caracterizada porque el elemento de
25 sujeción (3) comprende dos solapas (6), los dos ejes de

rotación (7) en las solapas (6) son paralelos entre sí.

8.- La tapa (1) de conformidad con la reivindicación 7 que depende de la reivindicación 6, caracterizada porque, en posición de transporte, las dos
5 solapas (6) están en tope una contra otra por medio de su superficie de tope (18) opuesta a su superficie de sujeción (4).

9.- La tapa (1) de conformidad con la reivindicación 8, caracterizada porque la distancia entre
10 los dos ejes de rotación (7) es tal que, cuando las dos solapas (6) están en tope una contra otra, éstas no pueden girar con relación al pedestal (5) más de 10° de cada lado del plano normal (17) al plano tangente (8).

10.- La tapa (1) de conformidad con cualquiera de
15 las reivindicaciones 1 a 9, caracterizada porque el medio elástico (14) es un resorte (14).

WO 2006/097630

PCT/FR2006/000577

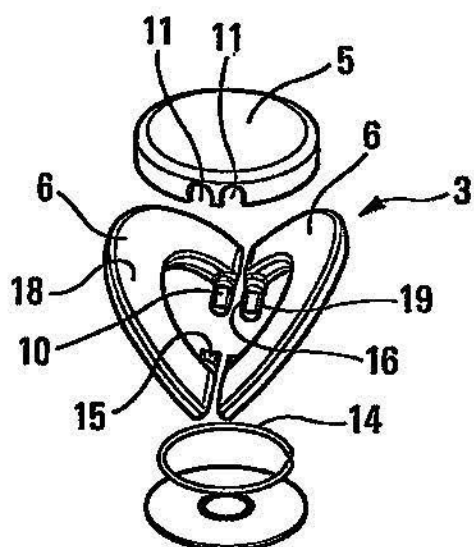


Fig. 1

1/1

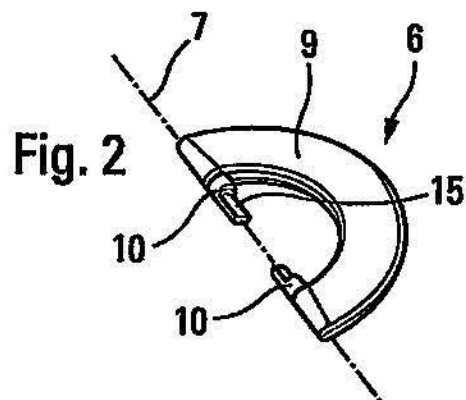


Fig. 2

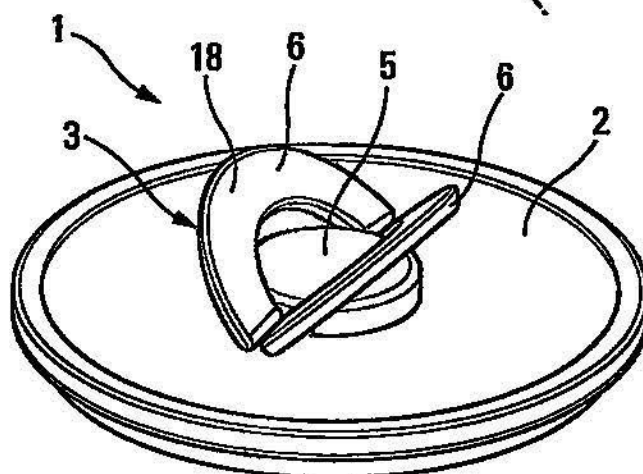


Fig. 3

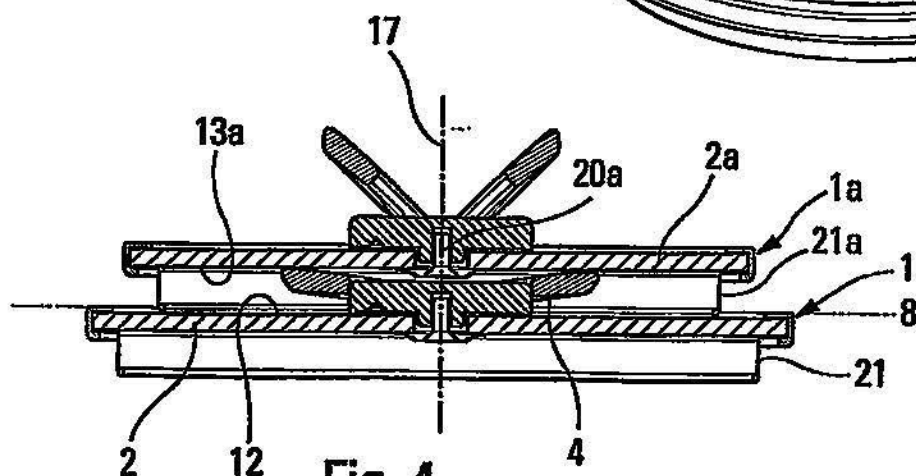


Fig. 4

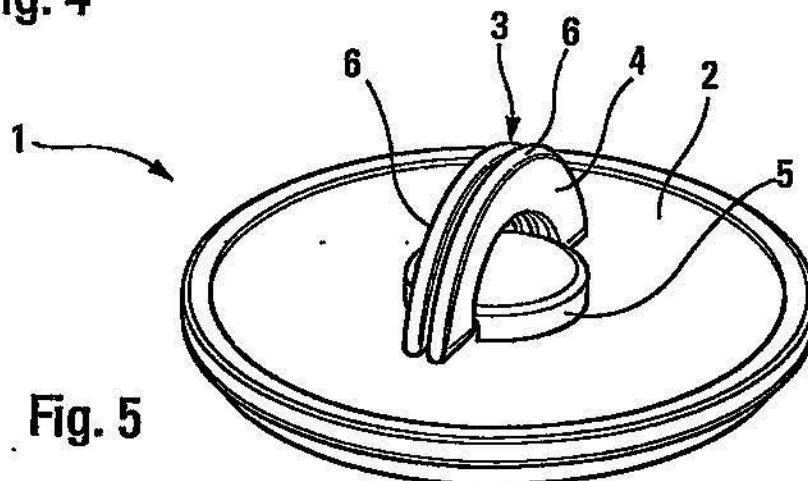


Fig. 5



RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement
national

FA 663297
FR 0502735

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
A	US 1 717 538 A (ANDERSON ANDREW) 18 juin 1929 (1929-06-18) * le document en entier *	1-10	A47J36/06 A47J37/10
A	FR 1 203 589 A (MITTELDEUTSCHE EMAILLIERWERKE M. FRATSCHER & CO) 20 janvier 1960 (1960-01-20) * le document en entier *	1-10	
A	GB 2 142 868 A (* IMANISHI KINZOKU KOGYO KABUSHIKI KAISHA) 30 janvier 1985 (1985-01-30) * le document en entier *	1-10	
D,A	US 5 154 114 A (CHANG ET AL.) 13 octobre 1992 (1992-10-13) * le document en entier *	1-10	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (n.C.L.7)
			A47J
Date d'achèvement de la recherche		Examinateur	
6 octobre 2005		Fritsch, K	
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : artère-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 0502735 FA 663297**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.
Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du **06-10-2005**
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 1717538	A	18-06-1929	AUCUN	
FR 1203589	A	20-01-1960	AUCUN	
GB 2142868	A	30-01-1985	HK 64287 A	11-09-1987
			JP 60012338 U	28-01-1985
			JP 63017397 Y2	17-05-1988
			SG 38487 G	24-07-1987
US 5154114	A	13-10-1992	AUCUN	

EPO FORM P0488

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

A. CLASSEMENT DE L'OBJET DE LA DEMANDE
INV. A47J45/06 A47J36/06

Selon la classification internationale des brevets (CIB) ou à la fois selon la classification nationale et la CIB

B. DOMAINES SUR LESQUELS LA RECHERCHE A PORTE

Documentation minimale consultée (système de classification suivi des symboles de classement)
A47J

Documentation consultée autre que la documentation minimale dans la mesure où ces documents relèvent des domaines sur lesquels a porté la recherche

Base de données électronique consultée au cours de la recherche internationale (nom de la base de données, et si cela est réalisable, termes de recherche utilisés)

EPO-Internal, WPI Data, PAJ

C. DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS

Catégorie	Identification des documents cités, avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	no. des revendications visées
A	US 1 717 538 A (ANDERSON ANDREW) 18 juin 1929 (1929-06-18) le document en entier	1-10
A	FR 1 203 589 A (MITTELDEUTSCHE EMAILLIERWERKE M. FRATSCHER & CO) 20 janvier 1960 (1960-01-20) le document en entier	1-10
A	GB 2 142 868 A (* IMANISHI KINZOKU KOGYO KABUSHIKI KAISHA) 30 janvier 1985 (1985-01-30) le document en entier	1-10
A	US 5 154 114 A (CHANG ET AL) 13 octobre 1992 (1992-10-13) cité dans la demande le document en entier	1-10

☐ Voir la suite du cadre C pour la fin de la liste des documents

☒ Les documents de familles de brevets sont indiqués en annexe

* Catégories spéciales de documents cités:

- *A* document définissant l'état général de la technique, non considéré comme particulièrement pertinent
- *E* document antérieur, mais publié à la date de dépôt international ou après cette date
- *L* document pouvant jeter un doute sur une revendication de priorité ou cité pour déterminer la date de publication d'une autre citation ou pour une raison spéciale (telle qu'indiquée)
- *O* document se référant à une divulgation orale, à un usage, à une exposition ou tous autres moyens
- *P* document publié avant la date de dépôt international, mais postérieurement à la date de priorité revendiquée

- *T* document ultérieur publié après la date de dépôt international ou la date de priorité et n'appartenant pas à l'état de la technique pertinent, mais cité pour comprendre le principe ou la théorie constituant la base de l'invention
- *X* document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme nouvelle ou comme impliquant une activité inventive par rapport au document considéré isolément
- *Y* document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme impliquant une activité inventive lorsque le document est associé à un ou plusieurs autres documents de même nature, cette combinaison étant évidente pour une personne du métier
- *Z* document qui fait partie de la même famille de brevets

Date à laquelle la recherche internationale a été effectivement achevée

29 mai 2006

Date d'expédition du présent rapport de recherche internationale

07/06/2006

Nom et adresse postale de l'administration chargée de la recherche internationale
Office Européen des Brevets, P.B. 5818 Patentkan 2
NL - 2280 HV Rijswijk
Tel (+31-70) 340-2040, Tx 31 651 epo nl
Fax (+31-70) 340-3016

Fonctionnaire autorisé

Fritsch, K

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Renseignements relatifs aux membres de familles de brevets

Demande internationale n°

PCT/FR2006/000577

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 1717538	A	18-06-1929	AUCUN	
FR 1203589	A	20-01-1960	AUCUN	
GB 2142868	A	30-01-1985	HK 64287 A	11-09-1987
			JP 60012338 U	28-01-1985
			JP 63017397 Y2	17-05-1988
			SG 38487 G	24-07-1987
US 5154114	A	13-10-1992	AUCUN	

TRAITÉ DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS

Expéditeur : L'ADMINISTRATION CHARGÉE DE
LA RECHERCHE INTERNATIONALE

Destinataire :

voir le formulaire PCT/SA/220

PCT

**OPINION ÉCRITE DE L'ADMINISTRATION
CHARGÉE DE LA RECHERCHE
INTERNATIONALE**
(règle 43bis.1 du PCT)

Date d'expédition

(jour/mois/année)

PCT/SA/210 (deuxième feuille)

voir le formulaire

Référence du dossier du déposant ou du mandataire
voir le formulaire PCT/SA/220

POUR SUITE À DONNER

Voir le point 2 ci-dessous

Demande internationale No.
PCT/FR2006/000577

Date du dépôt international (jour/mois/année)
15.03.2006

Date de priorité (jour/mois/année)
18.03.2005

Classification internationale des brevets (CIB) ou à la fois classification nationale et CIB
INV. A47J45.06 A47J36.06

Déposant
SEB SA

1. La présente opinion contient des indications et les pages correspondantes relatives aux points suivants :

- ☒ Cadre n° I Base de l'opinion
- ☐ Cadre n° II Priorité
- ☐ Cadre n° III Absence de formulation d'opinion quant à la nouveauté, l'activité inventive et la possibilité d'application industrielle
- ☐ Cadre n° IV Absence d'unité de l'invention
- ☒ Cadre n° V Déclaration motivée selon la règle 43bis.1(a)(i) quant à la nouveauté, l'activité inventive et la possibilité d'application industrielle; citations et explications à l'appui de cette déclaration
- ☐ Cadre n° VI Certains documents cités
- ☐ Cadre n° VII Certaines irrégularités relevées dans la demande internationale
- ☐ Cadre n° VIII Certaines observations relatives à la demande internationale

2. SUITE À DONNER

Si une demande d'examen préliminaire internationale est présentée, la présente opinion sera considérée comme une opinion écrite de l'administration chargée de l'examen préliminaire international, sauf dans le cas où le déposant a choisi une administration différente de la présente administration aux fins de l'examen préliminaire international et que l'administration considérée a notifié au Bureau international, selon la règle 68.1bis.b), qu'elle n'entend pas considérer comme les siennes les opinions écrites de la présente administration chargée de la recherche internationale.

Si, comme cela est indiqué ci-dessus, la présente opinion écrite est considérée comme l'opinion écrite de l'administration chargée de l'examen préliminaire international, le déposant est invité à soumettre à l'administration chargée de l'examen préliminaire international une réponse écrite, avec le cas échéant des modifications, avant l'expiration d'un délai de 3 mois à compter de la date d'envoi du formulaire PCT/SA/220 ou avant l'expiration d'un délai de 22 mois à compter de la date de priorité, le délai expirant le dernier devant être appliqué.

Pour plus de détails sur les possibilités offertes au déposant, se référer au formulaire PCT/SA/220.

3. Pour de plus amples détails, se référer aux notes relatives au formulaire PCT/SA/220.

Nom et adresse postale de l'administration chargée de la recherche internationale



Office européen des brevets
D-80283 Munich
Tél. +49 89 23399 - 0 Tx: 523656 epru d
Fax: +49 89 23399 - 4483

Date à laquelle la présente opinion a été établie

voir le formulaire
PCT/SA/210

Fonctionnaire autorisé

Fritsch, K

N° de téléphone +49 89 23399-7318



**OPINION ÉCRITE DE L'ADMINISTRATION
CHARGÉE DE LA RECHERCHE INTERNATIONALE**Demande internationale n°
PCT/FR2006/000577**Cadre n°1 Base de l'opinion**

1. En ce qui concerne la langue, la présente opinion a été établie sur la base
 - ☒ de la demande internationale dans la langue dans laquelle elle a été déposée
 - ☐ d'une traduction de la demande internationale dans la langue suivante, qui est la langue d'une traduction remise aux fins de la recherche internationale (règles 12.3.a) et 23.1.b)).
2. En ce qui concerne la ou les séquences de nucléotides ou d'acides aminés divulguées dans la demande internationale, le cas échéant, la recherche internationale a été effectuée sur la base des éléments suivants :
 - a. Nature de l'élément
 - ☐ un listage de la ou des séquences
 - ☐ un ou des tableaux relatifs au listage de la ou des séquences
 - b. Type de support
 - ☐ sur papier
 - ☐ sous forme électronique
 - c. Moment du dépôt ou de la remise
 - ☐ contenu(s) dans la demande internationale telle que déposée
 - ☐ déposé(s) avec la demande internationale, sous forme électronique
 - ☐ remis ultérieurement à la présente administration aux fins de la recherche
3. ☐ De plus, lorsque plus d'une version ou d'une copie d'un listage des séquences ou d'un ou plusieurs tableaux y relatifs a été déposée, les déclarations requises selon lesquelles les informations fournies ultérieurement ou au titre de copies supplémentaires sont identiques à celles initialement fournies et ne vont pas au-delà de la divulgation faite dans la demande internationale telle que déposée initialement, selon le cas, ont été remises.
4. Commentaires complémentaires :

**OPINION ÉCRITE DE L'ADMINISTRATION
CHARGÉE DE LA RECHERCHE
INTERNATIONALE (FEUILLE SÉPARÉE)**

Demande internationale n°

PCT/FR2006/000577

Concernant le point V.

- 1 Il est fait référence aux documents suivants:

D1 : US 1 717 538 A

D2 : FR 1 203 589 A

D3 : GB 2 142 868 A

D4 : US 5 154 114 A

- 2 Objet de la présente invention est un couvercle d'article culinaire, avec lequel on a moins de risque de brûlures, quand on passe une anse d'une position à l'autre.

Le document D4, qui est considéré comme représentant l'état de la technique le plus pertinent, divulgue toutes les caractéristiques du préambule de la revendication 1 et en diffère par les caractéristiques de la partie caractérisante.

L'objet de la revendication 1 est donc nouveau (article 33(2) PCT).

Ces caractéristiques ne sont ni connues et ni rendues évidentes des autres documents de l'état de la technique.

L'objet de la revendication 1 est donc inventif (article 33(3) PCT).

- 3 Les revendications 2-10 dépendent de la revendication 1 et satisfont donc également, en tant que telles, aux conditions requises par le PCT en ce qui concerne la nouveauté et l'activité inventive.

**WRITTEN OPINION OF THE INTERNATIONAL
N°
PRELIMINARY EXAMINING AUTHORITY
(SEPARATE SHEET)
PCT/FR2006/000577**

International application

Concerning point V.

- 1** Reference is made to the following documents:

D1 :US 1 717 538 A

D2: FR 1 203 589 A

D3: GB 2 142 868 A

D4: US 5 154 114 A

- 2** The subject of this present invention is a lid for a cooking appliance, with which there is less risk of burns when a handle is moved from one position to another.

Document D4, which is considered as representing the most relevant prior art, discloses all the characteristics of the preamble of claim 1, and differs from it by the characteristics of the characterising part.

The subject of claim 1 is therefore new (article 33(2) PCT).

These characteristics are neither known nor rendered obvious from the other documents in the prior art.

The subject of claim 1 is therefore inventive (article 33(3) PCT).

- 3** Claims 2 to 10 are dependent upon claim 1, and as such therefore also satisfy the conditions set by the PCT regarding innovation and inventive activity.

COOKING APPLIANCE LID

This present invention refers to a cooking appliance lid, such as a lid for a cooking pot, a deep fryer, a frying pan, etc.

Conventionally, a lid comprises a cover designed to close off the cooking appliance, and a grasping device projecting from the cover and allowing the lid to be held. However, because of its protrusion, the grasping device prevents the stable stacking of several similar lids.

In the context of remedying this problem, we already know of a lid of the type in which the grasping device can change from a stacked position in which it does not hinder the stacking of the lid, to a grasping position in which it presents a grasping surface that is clear of the lid.

There thus exists, in particular for camping articles, a lid whose grasping device is in the form of a handle, connected in a pivoting fashion to a base fixed to the centre of the lid. Since the handle pivots freely, then when the lid is resting flat, it is laid against the cover, and is therefore, firstly, raised to high temperature (like the cover) when the lid is covering a cooking appliance placed on a heat source, and, secondly, grasped only with difficulty by a user (increasingly as it gets hotter).

According to document US 5 154 114, there also exists a lid with two handles fixed to the periphery of the lid by a hinge arrangement so that each handle has two stable positions, namely a stacking position and a carrying position which is more-or-less perpendicular to the stacking position. Because of the hinge arrangement, it is necessary to employ both hands to change a handle from one position to the other (and so always with the risk of burns when the cover is hot). Moreover, if the carrying position is relatively locked, it is again necessary to use both hands to return it to the stacking position, this being a lengthy and laborious process.

This present invention aims to create a lid that overcomes the aforementioned drawbacks.

According to the invention, a lid of the aforementioned type includes an elastic element for moving the grasping device from its stacked state to its grasping state.

Thus, by default, in particular when no lid is resting on the grasping device, the latter is in its grasping position, a state in which the grasping surface of the grasping device is clear of the cover. As a consequence, firstly the lid can be grasped easily, and, secondly, the grasping surface is not heated by the cover, by conduction.

Other advantages and particular features of this present invention will emerge from the following description of an embodiment that is given by way of a non-limiting example and illustrated by the appended drawings, in which

- Figure 1 is a view in exploded perspective of a grasping device for a lid according to this present invention,
- Figure 2 is a view in perspective of one flap of the grasping device,
- Figure 3 is a view in perspective of a lid with the flaps of the grasping device in the grasping position,
- Figure 4 is a view in section of a stack of two lids, with the flaps of the grasping device of the lower lid being in the stacking position, and those of the grasping device of the upper lid being in the grasping

PCT

REQUÊTE

Le soussigné requiert que la présente demande internationale soit traitée conformément au Traité de coopération en matière de brevets.

Réservé à l'office récepteur

Demande internationale n°

Date du dépôt international

Nom de l'office récepteur et "Demande internationale PCT"

Référence du dossier du déposant ou du mandataire (facultatif)
(12 caractères au maximum) **JSLFBA103499**

Cadre n° I TITRE DE L'INVENTION
Couvercle d'article culinaire

Cadre n° II DÉPOSANT

☐ Cette personne est aussi inventeur

Nom et adresse : (Nom de famille suivi du prénom; pour une personne morale, désignation officielle complète. L'adresse doit comprendre le code postal et le nom du pays. Le pays de l'adresse indiquée dans ce cadre est l'État où le déposant a son domicile si aucun domicile n'est indiqué ci-dessous.)

SEB SA
Les 4M,
Chemin du Petit Bois
69130 ECULLY (FRANCE)

n° de téléphone

n° de télécopieur

n° de téléimprimeur

n° sous lequel le déposant est inscrit auprès de l'office

Nationalité (nom de l'État) :

FRANCE

Domicile (nom de l'État) :

FRANCE

Cette personne est déposant pour :

☐ tous les États désignés

☒ tous les États désignés sauf les États-Unis d'Amérique

☐ les États-Unis d'Amérique seulement

☐ les États indiqués dans le cadre supplémentaire

Cadre n° III AUTRE(S) DÉPOSANT(S) OU (AUTRE(S)) INVENTEUR(S)

Nom et adresse : (Nom de famille suivi du prénom; pour une personne morale, désignation officielle complète. L'adresse doit comprendre le code postal et le nom du pays. Le pays de l'adresse indiquée dans ce cadre est l'État où le déposant a son domicile si aucun domicile n'est indiqué ci-dessous.)

CUILLERY Pascal
20, Chemin des Prés du Biél
74210 FAVERGES (FRANCE)

Cette personne est :

☐ déposant seulement

☒ déposant et inventeur

☐ inventeur seulement (Si cette case est cochée, ne pas remplir la suite.)

n° sous lequel le déposant est inscrit auprès de l'office

Nationalité (nom de l'État) :

FRANCE

Domicile (nom de l'État) :

FRANCE

Cette personne est déposant pour :

☐ tous les États désignés

☐ tous les États désignés sauf les États-Unis d'Amérique

☒ les États-Unis d'Amérique seulement

☐ les États indiqués dans le cadre supplémentaire

☐ D'autres déposants ou inventeurs sont indiqués sur une feuille annexe.

Cadre n° IV MANDATAIRE OU REPRÉSENTANT COMMUN; OU ADRESSE POUR LA CORRESPONDANCE

La personne dont l'identité est donnée ci-dessous est/a été désignée pour agir au nom du ou des déposants auprès des autorités internationales compétentes, comme:

☒ mandataire

☐ représentant commun

Nom et adresse : (Nom de famille suivi du prénom; pour une personne morale, désignation officielle complète. L'adresse doit comprendre le code postal et le nom du pays.)

LEMOINE Jean-Sébastien
NOVAGRAAF TECHNOLOGIES
122, rue Edouard Vaillant
92593 LEVALLOIS PERRET CEDEX (FRANCE)

n° de téléphone

33 1 49 64 61 00

n° de télécopieur

33 1 49 64 61 30

n° de téléimprimeur

n° sous lequel le mandataire est inscrit auprès de l'office

144780

☐ Adresse pour la correspondance : cocher cette case lorsque aucun mandataire ni représentant commun n'est/n'a été désigné et que l'espace ci-dessus est utilisé pour indiquer une adresse spéciale à laquelle la correspondance doit être envoyée.

Cadres supplémentaires Si le cadre supplémentaire n'est pas utilisé, cette feuille ne doit pas être incluse dans la requête.

1. Si l'un des cadres du présent formulaire – à l'exception des cadres n° VIII à V) pour lesquels une feuille annexe spéciale est prévue – ne suffit pas à contenir tous les renseignements : dans ce cas, indiquer "Suite du cadre n° ..." (préciser le numéro du cadre) et fournir les renseignements conformément aux instructions données dans le cadre dans lequel la place était insuffisante; en particulier :

i) si plus de deux personnes doivent être indiquées comme déposants ou inventeurs et que l'on ne dispose d'aucune "feuille annexe" : dans ce cas, indiquer "Suite du cadre n° III" et fournir pour chaque personne supplémentaire le même type de renseignements que ceux qui sont demandés dans le cadre n° III. Le pays de l'adresse indiquée dans ce cadre est l'État où le déposant a son domicile si aucun domicile n'est indiqué ci-dessous;

ii) si, dans le cadre n° II ou dans l'un des sous-cadres du cadre n° III, la case "Les États indiqués dans le cadre supplémentaire" est cochée : dans ce cas, indiquer "Suite du cadre n° II" ou "Suite du cadre n° III" ou "Suite des cadres n° II et III" (selon le cas), ainsi que le nom du ou des déposants en cause et, à côté de chaque nom, le ou les États pour lesquels la personne mentionnée a la qualité de déposant (ou, le cas échéant, la mention "brevet ARIPO", "brevet eurasiatique", "brevet européen" ou "brevet OAPI");

iii) si, dans le cadre n° II ou dans l'un des sous-cadres du cadre n° III, l'inventeur ou l'inventeur/déposant n'a pas la qualité d'inventeur pour tous les États désignés ou pour les États-Unis d'Amérique : dans ce cas, indiquer "Suite du cadre n° II" ou "Suite du cadre n° III" ou "Suite des cadres n° II et III" (selon le cas), ainsi que le nom du ou des inventeurs et, à côté de chaque nom, le ou les États pour lesquels la personne mentionnée a la qualité d'inventeur (ou, le cas échéant, la mention "brevet ARIPO", "brevet eurasiatique", "brevet européen" ou "brevet OAPI");

iv) si, en plus du ou des mandataires indiqués dans le cadre n° IV, il y a d'autres mandataires : dans ce cas, indiquer "Suite du cadre n° IV" et fournir pour chaque mandataire supplémentaire le même type de renseignements que ceux qui sont demandés dans le cadre n° IV;

v) si, dans le cadre n° VI, la priorité de plus de trois demandes antérieures est revendiquée : dans ce cas, indiquer "Suite du cadre n° VI" et fournir pour chaque demande antérieure supplémentaire le même type de renseignements que ceux qui sont demandés dans le cadre n° VI.

2. Si le déposant a l'intention d'indiquer qu'il souhaite que la demande internationale soit traitée, dans certains États désignés, comme une demande de brevet d'addition, de certificat d'addition, de certificat d'auteur d'invention additionnel ou de certificat d'utilité additionnel : dans ce cas, indiquer le nom ou le code à deux lettres de chaque État désigné en cause, ainsi que "brevet d'addition", "certificat d'addition", "certificat d'auteur d'invention additionnel" ou "certificat d'utilité additionnel", le numéro de la demande principale ou du brevet principal ou de tout autre titre de protection principal et la date de délivrance du brevet principal ou de tout autre titre de protection principal ou la date de dépôt de la demande principale (règles 4.11.a)iii) et 49bis.1.a) ou b)).

3. Si le déposant a l'intention d'indiquer qu'il souhaite que la demande internationale soit traitée, aux États-Unis d'Amérique, comme une demande de "continuation" ou de "continuation-in-part" d'une demande antérieure : dans ce cas, indiquer "États-Unis d'Amérique" ou "US" et "continuation" ou "continuation-in-part" et le numéro et la date de dépôt de la demande principale (règles 4.11.a)iv) et 49bis.1.d)).

Suite du cadre n° IV : autres mandataires
SOMNIER Jean-Louis (0074960), BENTZ Jean-Paul
(0038790), PICHAT Thierry (0127160),
DELPRAT Corinne (144990),
NOVAGRAAF TECHNOLOGIES
122, rue Edouard Vaillant
92593 LEVALLOIS PERRET CEDEX (FRANCE)
Tél. : 33 1 49 64 61 00 Fax : 33 1 49 64 61 30

Cadre n° V DÉSIGNATIONS

Le dépôt de la présente requête vaut, selon la règle 4.9.a), désignation de tous les États contractants liés par le PCT à la date du dépôt international, aux fins de la délivrance de tout titre de protection disponible et, le cas échéant, aux fins de la délivrance à la fois de brevets régionaux et nationaux.

Cependant,

- ☐ DE Allemagne n'est désignée pour aucun titre de protection nationale
- ☐ KR République de Corée n'est désignée pour aucun titre de protection nationale
- ☐ RU Fédération de Russie n'est désignée pour aucun titre de protection nationale

(Les cases mentionnées ci-dessus peuvent être utilisées pour exclure (irrévocablement) les désignations concernées afin d'éviter qu'une demande nationale antérieure dont la priorité est revendiquée ne cesse de produire ses effets en vertu de la législation nationale. Voir les notes relatives au cadre n° V en ce qui concerne les conséquences de telles dispositions de la législation nationale dans ces États et dans certains autres.)

Cadre n° VI REVENDICATION DE PRIORITÉ

La priorité de la ou des demandes antérieures suivantes est revendiquée :

Date de dépôt de la demande antérieure (jour/mois/année)	Numéro de la demande antérieure	Lorsque la demande antérieure est une :		
		demande nationale : pays ou membre de l'OMC	demande régionale : * office régional	demande internationale : office récepteur
point 1) 18 mars 2005	0502735	FRANCE		
point 2)				
point 3)				

- ☐ D'autres revendications de priorité sont indiquées dans le cadre supplémentaire.

L'office récepteur est prié de préparer et de transmettre au Bureau International une copie certifiée conforme de la ou des demandes antérieures (seulement si la demande antérieure a été déposée auprès de l'office qui, aux fins de la présente demande internationale, est l'office récepteur) indiquées ci-dessus sous :

- ☐ tous les points ☐ le point 1) ☐ le point 2) ☐ le point 3) ☐ autre, voir le cadre supplémentaire

* Si la demande antérieure est une demande ARIPO, indiquer au moins un pays partie à la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle ou un membre de l'Organisation mondiale du commerce pour lequel cette demande antérieure a été déposée (règle 4.10.b)ii) :

Cadre n° VII ADMINISTRATION CHARGÉE DE LA RECHERCHE INTERNATIONALE

Choix de l'administration chargée de la recherche internationale (ISA) (si plusieurs administrations chargées de la recherche internationale sont compétentes pour procéder à la recherche internationale, indiquer l'administration choisie; le code à deux lettres peut être utilisé) :

ISA / EP

Demande d'utilisation des résultats d'une recherche antérieure; mention de cette recherche (si une recherche antérieure a été effectuée par l'administration chargée de la recherche internationale ou demandée à cette dernière) :

Date (jour/mois/année) Numéro Pays (ou office régional)

08 octobre 2005 FA 663297 FR

Cadre n° VIII DÉCLARATIONS

Les déclarations suivantes figurent dans les cadres n° VIII.i) à v) (cocher ci-dessous la ou les cases appropriées et indiquer dans la colonne de droite le nombre de chaque type de déclaration) :

		Nombre de déclarations
☐ cadre n° VIII.i)	déclaration relative à l'identité de l'inventeur	:
☐ cadre n° VIII.ii)	déclaration relative au droit du déposant, à la date du dépôt international, de demander et d'obtenir un brevet	:
☐ cadre n° VIII.iii)	déclaration relative au droit du déposant, à la date du dépôt international, de revendiquer la priorité d'une demande antérieure	:
☐ cadre n° VIII.iv)	déclaration relative à la qualité d'inventeur (seulement aux fins de la désignation des États-Unis d'Amérique)	:
☐ cadre n° VIII.v)	déclaration relative à des divulgations non opposables ou à des exceptions au défaut de nouveauté	:

Cadre n° IX BORDEREAU; LANGUE DE DÉPÔT

La présente demande internationale contient :		Le ou les éléments suivants sont joints à la présente demande internationale (cocher la ou les cases appropriées et indiquer dans la colonne de droite le nombre de chaque élément) :	Nombre d'éléments
a) sur papier le nombre de feuilles suivant :		1. ☒ feuille de calcul des taxes	1
requête (y compris la ou les feuilles pour déclaration) :	4	2. ☐ original du pouvoir distinct	suivra
description (à l'exception du listage des séquences ou des tableaux y relatifs) :	8	3. ☐ original du pouvoir général	
revendications :	2	4. ☐ copie du pouvoir général; le cas échéant, numéro de référence :	
abrégé :	1	5. ☐ explication de l'absence d'une signature	
dessins :	1	6. ☐ document(s) de priorité indiqué(s) dans le cadre n° VI au(x) point(s) :	suivra
Sous-total de feuilles :	16	7. ☐ traduction de la demande internationale en (langue) :	
listage des séquences :		8. ☐ indications séparées concernant des micro-organismes ou autre matériel biologique déposés	
tableaux y relatifs :		9. ☐ listage des séquences sous forme électronique (indiquer type et nombre de supports)	
(pour les deux éléments, nombre réel de feuilles s'ils sont déposés sur papier, qu'ils soient ou non également déposés sous forme électronique; voir c) ci-après)		i) ☐ copie remise aux fins de la recherche internationale en vertu de la règle 13ter seulement (et non en tant que partie de la demande internationale)	
Nombre total de feuilles :	16	ii) ☐ (seulement lorsque la case b)ii) ou c)ii) de la colonne de gauche est cochée) exemplaires supplémentaires, y compris, le cas échéant, copie remise aux fins de la recherche internationale en vertu de la règle 13ter	
b) ☐ seulement sous forme électronique (instruction 801.a)ii)		iii) ☐ avec la déclaration pertinente quant à l'identité entre la copie – ou les exemplaires supplémentaires – et le listage des séquences mentionné dans la colonne de gauche	
i) ☐ listage des séquences		10. ☐ tableaux sous forme électronique relatifs au listage des séquences (indiquer type et nombre de supports)	
ii) ☐ tableaux y relatifs		i) ☐ copie remise aux fins de la recherche internationale en vertu de l'instruction 802.b-quater) seulement (et non en tant que partie de la demande internationale)	
c) ☐ également sous forme électronique (instruction 801.a)iii)		ii) ☐ (seulement lorsque la case b)ii) ou c)ii) de la colonne de gauche est cochée) exemplaires supplémentaires, y compris, le cas échéant, copie remise aux fins de la recherche internationale en vertu de l'instruction 802.b-quater)	
i) ☐ listage des séquences		iii) ☐ avec la déclaration pertinente quant à l'identité entre la copie – ou les exemplaires supplémentaires – et les tableaux mentionnés dans la colonne de gauche	
ii) ☐ tableaux y relatifs		11. ☒ autres éléments (préciser) : rapport de recherche.....	1
Type et nombre de supports (disquette, CD-ROM, CD-R ou autre) sur lesquels figurent le ou les			
i) ☐ listage des séquences :			
ii) ☐ tableaux y relatifs :			
(exemplaires supplémentaires à indiquer aux points 9.ii) ou 10.ii), dans la colonne de droite)			
Figure des dessins qui doit accompagner l'abrégé :	1	Langue de dépôt de la demande internationale :	français

Cadre n° X SIGNATURE DU DÉPOSANT, DU MANDATAIRE OU DU REPRÉSENTANT COMMUN

À côté de chaque signature, indiquer le nom du signataire et à quel titre l'intéressé signe (si cela n'apparaît pas clairement à la lecture de la requête).

LEMOINE Jean-Sébastien (144780)

Réservé à l'office récepteur

1. Date effective de réception des pièces supposées constituer la demande internationale :	2. Dessins : ☐ reçus : ☐ non reçus :
3. Date effective de réception, rectifiée en raison de la réception ultérieure, mais dans les délais, de documents ou de dessins complétant ce qui est supposé constituer la demande internationale :	
4. Date de réception, dans les délais, des corrections demandées selon l'article 11.2) du PCT :	
5. Administration chargée de la recherche internationale (si plusieurs sont compétentes) : ISA /	6. ☐ Transmission de la copie de recherche différée jusqu'au paiement de la taxe de recherche

Réservé au Bureau international

Date de réception de l'exemplaire original par le Bureau international :

Expéditeur : le BUREAU INTERNATIONAL

PCT

**NOTIFICATION RELATIVE
À LA PRÉSENTATION OU À LA TRANSMISSION
DU DOCUMENT DE PRIORITÉ**

(instruction administrative 411 du PCT)

Destinataire :

LEMOINE, Jean-Sébastien
Novagraaf Technologies
122, rue Edouard Vaillant
F-92593 Levallois Perret Cedex 03
FRANCE

NOVAGRAAF TECHNOLOGIES
122, rue Edouard Vaillant
92593 LEVALLOIS-PERRET Cedex

Date d'expédition (jour/mois/année) 21 juin 2006 (21.06.2006)	
Référence du dossier du déposant ou du mandataire JSLFBa103499	NOTIFICATION IMPORTANTE
Demande internationale n° PCT/FR2006/000577	Date du dépôt international (jour/mois/année) 15 mars 2006 (15.03.2006)
Date de publication internationale (jour/mois/année) Pas encore publiée	Date de priorité (jour/mois/année) 18 mars 2005 (18.03.2005)
Déposant SEB SA etc	

1. Par le présent formulaire, qui remplace toute notification antérieure relative à la présentation ou à la transmission de documents de priorité, il est notifié au déposant la date de réception par le Bureau international du ou des documents de priorité concernant toute demande antérieure dont la priorité est revendiquée. Sauf indication contraire consistant en les lettres "NR", figurant dans la colonne de droite, ou un astérisque figurant à côté d'une date de réception, le document de priorité en question a été présenté ou transmis au Bureau international d'une manière conforme à la règle 17.1.a) ou b).
2. (Le cas échéant) Les lettres "NR" figurant dans la colonne de droite signalent un document de priorité qui, à la date d'expédition du présent formulaire, n'a pas encore été reçu par le Bureau international selon la règle 17.1.a) ou b). Lorsque, selon la règle 17.1.a), le document de priorité doit être présenté par le déposant à l'office récepteur ou au Bureau international, mais que le déposant n'a pas présenté le document de priorité dans le délai prescrit par cette règle, l'attention du déposant est appelée sur la règle 17.1.c) selon laquelle aucun office désigné ne peut décider de ne pas tenir compte de la revendication de priorité considérée avant d'avoir donné au déposant la possibilité, à l'ouverture de la phase nationale, de remettre le document de priorité dans un délai raisonnable en l'espèce.
3. (Le cas échéant) Un astérisque (*) figurant à côté de la date de réception, dans la colonne de droite, signale un document de priorité présenté ou transmis au Bureau international mais de manière non conforme à la règle 17.1.a) ou b) (le document de priorité a été reçu après le délai prescrit par la règle 17.1.a) ou la demande d'établissement et de transmission du document de priorité a été soumise à l'office récepteur après le délai prescrit par la règle 17.1.b)). Même si le document de priorité n'a pas été remis conformément à la règle 17.1.a) ou b), le Bureau international transmettra une copie du document aux offices désignés, pour leur appréciation. Dans le cas où une telle copie n'est pas acceptée par un office désigné comme document de priorité, la règle 17.1.c) énonce que aucun office désigné ne peut décider de ne pas tenir compte de la revendication de priorité considérée avant d'avoir donné au déposant la possibilité, à l'ouverture de la phase nationale, de remettre le document de priorité dans un délai raisonnable en l'espèce.

<u>Date de priorité</u>	<u>Demande de priorité n°</u>	<u>Pays, office régional ou office récepteur selon le PCT</u>	<u>Date de réception du document de priorité</u>
18 mars 2005 (18.03.2005)	0502735	FR	19 mai 2006 (19.05.2006)

Bureau international de l'OMPI 34, chemin des Colombettes 1211 Genève 20, Suisse	Fonctionnaire autorisé Athina Nickitas-Etienne n° de télécopieur +41 22 338 89 95 n° de téléphone +41 22 338 94 43
--	--

SUPERINTENDENCIA DE INDUSTRIA Y COMERCIO



No. 07-109801-00000-0000

Fecha 2007-11-15 15:15:00
 Tipo 11 PATENTE
 Act 111 PATENTE



Industria y Comercio
SUPERINTENDENCIA

**REQUISITOS MINIMOS PARA ADMISION A TRAMITE
 PCT**

PATENTE DE INVENCION



MODELO DE UTILIDAD []

- ◆ Indicación de que se solicita la concesión de una patente [x]
- ◆ Datos de identificación del solicitante o de la persona que presenta la solicitud [x]
- ◆ Descripción de la invención [x]
- ◆ Dibujos de ser estos pertinentes [x]
- ◆ Comprobante de pago de las tasas establecidas [x]

COMPLETA []

INCOMPLETA []

DISEÑO INDUSTRIAL []

- ◆ Indicación de que se solicita el registro de Diseño Industrial []
- ◆ Datos de identificación del solicitante o de la persona que presenta la solicitud []
- ◆ Representación gráfica y fotográfica del Diseño Industrial o muestra del material que incorpora el diseño []
- ◆ Comprobante de pago de las tasas establecidas []

COMPLETA []

INCOMPLETA []

ESQUEMA DE TRAZADO []

- ◆ Indicación de que se solicita el registro de un Esquema de Trazado []
- ◆ Datos de identificación del solicitante o de la persona que presenta la solicitud []
- ◆ Representación gráfica del esquema trazado []
- ◆ Comprobante de pago de las tasas establecidas []

COMPLETA []

INCOMPLETA []

Carolina M. Noya Cortes
 Firma Responsable

Fecha _____

Carrera 13 No. 27-00 Piso 5, 7 y 10
 Conmutador: 3 82 08 40
 Fax: 350 52 20
 E-mail: info@sic.gov.co
www.sic.gov.co
 Bogotá, D.C., Colombia

REPUBLICA DE COLOMBIA
SUPERINTENDENCIA DE INDUSTRIA Y COMERCIO

Bogotá,
2020

Doctor(a)
RODRIGUEZ D ALEMAN DILIA MARIA

REFERENCIA

Radicación No.	7 109801
Solicitud internacional	PCT/FR2006/000577
Fecha inicio fase nacional	18/10/2007
Trámite	11
Evento	378
Actuación	430
Oficio No.	13830

Como resultado del examen de forma, realizado con fundamento en el artículo 38 de la Decisión 486 de la Comisión de la Comunidad Andina, artículo 27 del Tratado de Cooperación en Materia de Patentes (PCT), regla 51 bis del Reglamento y Circular Única de la Superintendencia de Industria y Comercio, se le comunica que:

1. La solicitud no contiene la copia del documento en que consta la cesión del derecho a la patente del inventor al solicitante o a su causante. (Art. 26-k) Decisión 486.

2. La solicitud no contiene el poder debidamente otorgado, con el lleno de los requisitos exigidos por los artículos 63 y subsiguientes del Código de Procedimiento Civil. Adicionalmente, deberá presentar el documento que acredita la existencia y representación legal de la sociedad solicitante, cuando ésta fuere persona jurídica.

En cumplimiento de lo dispuesto por el artículo 39 de la Decisión 486, se le requiere para que dentro del término de dos meses siguientes a la fecha de notificación del presente oficio, complete los requisitos anteriormente enunciados. En caso de no dar cumplimiento al presente requerimiento, la solicitud se considerará abandonada y perderá su prelación.

Notifíquese el presente oficio conforme a lo dispuesto en el numeral 5.2, literal e), del capítulo quinto del título primero de la Circular Única No.10 de 2001.

ALIX CARMENZA CESPEDES DE VERGEL
Jefe de la división de Nuevas Creaciones

El anterior requerimiento fue notificado por fijación en lista de fecha 02 NOV. 2007
jfernand

CLAIMS

1. A lid (1) for a cooking appliance, which includes a grasping device (3) that can be in at least a stacked state in which it does not hinder the stacking of the lid (1) with another similar lid, and a grasping state in which it presents a grasping surface (4) clear of the lid (1), characterised in that it includes an elastic element (14) for moving the grasping device (3) from its stacked state to its grasping state.

2. The lid (1) according to claim 1, characterised in that the grasping device (3) includes a base (5) fixed to the cover (2) of the lid (1), and at least one flap (6) which carries the grasping surface (4) of the grasping device (3) and which is mobile in relation to the base (5) between a stacking position and a grasping position in which the grasping surface (4) is not in contact with the cover (2), with these positions corresponding respectively to the stacking and grasping states of the grasping device (3).

3. The lid (1) according to claim 2, characterised in that each flap (6) is mounted to rotate in relation to the base (5) on a rotation axis (7) parallel to the plane (8) tangential to the cover (2) at the level of the base (5).

4. The lid (1) according to claim 3, characterised in that the grasping surface (4) of each flap (6) is turned down against the cover (2) when the flap (6) is in its stacking position.

5. The lid (1) according to claim 3 or 4, characterised in that each flap (6) in the grasping position is oriented in a plane making an angle of between 30° and 60°, and preferably 45°, with the tangential plane (8).

6. The lid (1) according to claim 5, characterised in that each flap (6) is mobile up to a carrying position in which it is more-or-less normal to the tangential plane (8).

5 7. The lid (1) according to one of claims 3 to 6, characterised in that the grasping device (3) includes two flaps (6), with the two rotation axes (7) of the flaps (6) being parallel to each other.

10 8. The lid (1) according to claim 7, which is dependent on claim 6, characterised in that, in the carrying position, the two flaps (6) are pressed against each other by means of their contact surfaces (18), on the other side from their grasping surface (4).

15 9. The lid (1) according to claim 8, characterised in that the distance between the two rotation axes (7) is such that, when the two flaps (6) are pressed against each other, they can pivot in relation to the base (5) only by at most 10°
20 on each side of the plane (17) normal to the tangential plane (8).

10. The lid (1) according to one of claims 1 to 9, characterised in that the elastic element (14) is a spring
25 (14).